

Département 1 : Le Social

Résumons en quelques chiffres l'action sociale

Différents types d'aide	Nombre moyen de bénéficiaires	Dépenses B.I. 2015
R.I.S	2280 (hors art.60) (+ 3,21 % en 3 ans)	21.865.000 €
	189 sanctions chômage (dont 86 définitives) (+14,6 % de sanctions définitives en 2 ans)	
Autres aides sociales	Aides diverses aux usagers	5.424.650 €

Personnel

Les assistants sociaux occupés au sein de ces antennes sont aujourd'hui 44,5 ETP (soit 52 personnes physiques) compte tenu du service étrangers/ILA.

Les grandes missions de l'action sociale

1. Traiter l'urgence

Le DUS (dispositif d'urgence sociale) 24H/24H

L'ensemble du Dispositif d'Urgence Sociale (DUS) est subsidié par la Région wallonne via le Relais social urbain de Mons-Borinage.

En 2014, le CPAS avait sollicité et obtenu 179.276 €. Pour 2015, il va solliciter 244.102,22 €.

Le dispositif permet de répondre, en urgence 7 jours sur 7 et 24 h/24, à toute situation de détresse qui doit être traitée sans délais dans les limites légales; ceci afin d'éviter un danger et/ou de répondre à un besoin fondamental primaire et immédiat des personnes tel que manger, boire, se vêtir, se chauffer ainsi que préserver l'intégrité physique ou psychique de la personne.

	2011	2012	2013	2014 (30/06/14)
Nombre d'interventions	101	99	72	65

Ce service est assuré par l'ensemble des assistants sociaux des services d'aide générale du CPAS. Des gardes sont prévues au sein du CPAS ainsi qu'en dehors des heures de bureau via une permanence téléphonique.

Le service d'urgence de jour

Depuis 2005, il vise à professionnaliser l'urgence en la confiant, en journée, systématiquement aux mêmes assistantes sociales.

Le but de ce service est multiple:

- Il permet de garantir la cohérence à long terme du traitement de demandes d'aide urgente;
- Il permet d'assurer l'égalité de traitement des usagers;
- Il permet de mieux gérer les permanences sociales qui ne sont plus de ce fait perturbées par la gestion des urgences sociales.

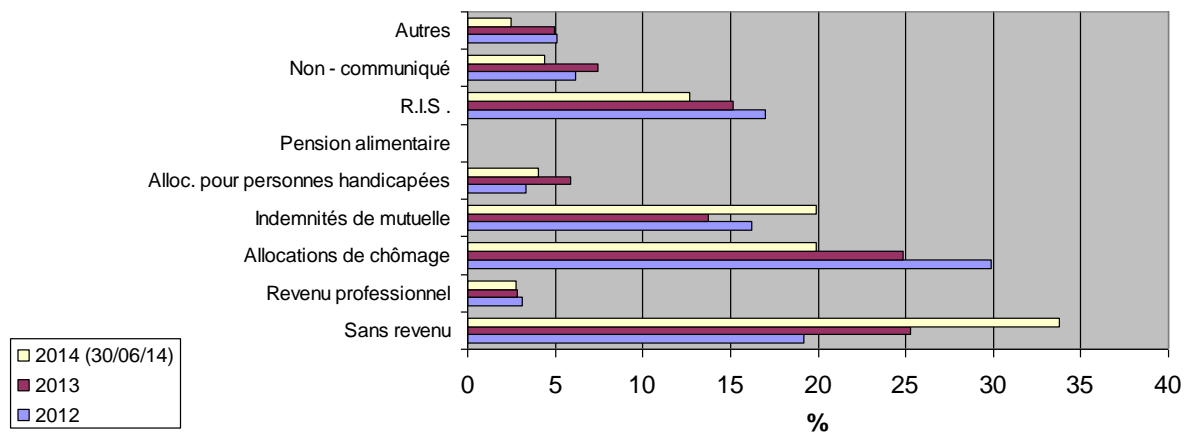
Le service de jour couvre les plages horaires suivantes: 8h00-12h00; 13h00-16h21.

En 2014, l'urgence de jour s'est vue confier l'exclusivité du traitement et du suivi des adresses de références au CPAS. Cela a permis, en collaboration avec le relais social et les CPAS du Borinage, de revoir fondamentalement le suivi qui était apporté à ces demandes.

De janvier à juin 2014 : 960 interventions (**1.016** en 2013 et **1.077** en 2012 pour la même période) ont été réalisées par le service d'urgence de jour (**-5,51 %** par rapport à la même période en 2013).

La plupart des demandes émanent d'allocataires sociaux qui ne parviennent pas ou plus à subvenir à leurs besoins primaires. Ceci étant toujours sans doute dû à l'augmentation constante du coût de la vie.

Les personnes prises en charge par le dispositif « service d'urgence de jour »



Les tickets "S" et les aides urgentes en espèce

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur de l'aide urgente, la plupart des interventions se font sous forme de tickets "S". Ce ticket permet de répondre à un besoin urgent alimentaire (hors alcool et cigarettes) et ce via des achats en moyenne/grandes surfaces et chez les petits commerçants.

Pour des situations plus spécifiques (visites médicales, tickets de bus ou de train, factures à payer immédiatement,...), l'aide en espèce reste le moyen préconisé.

Quelques chiffres

	2012		2013		2014 (30/06/14)	
Tickets "S"*	4€	6€	4€	6€	4€	6€
	1.158	600	1.300	800	658	735

	2012	2013	2014 (30/06/14)
Aides en espèces	12.102,18 €	16.521,18 €	7.845,94 €

L'urgence de jour continue à être sollicitée par des personnes qui éprouvent des difficultés à terminer le mois soit avec leur salaire mais surtout avec les revenus de remplacement (RIS, ONEM...) car l'ONEM et les caisses de paiement des allocations de chômage ne font plus facilement d'avances. L'insuffisance des allocations est ici bien plus en cause que des difficultés de gestion budgétaire ;

Depuis 2008, nous contractualisons les inscriptions en adresse de référence afin de mieux suivre la recherche de logement des personnes inscrites et d'éviter ainsi l'installation dans cette situation précaire. Depuis 2012, afin de lutter plus efficacement contre les abus, nous essayons de renforcer l'aspect contraignant du contrat en prévoyant une orientation systématique vers une maison d'accueil lorsque la recherche de logement s'avère infructueuse.

2. Mettre en œuvre le droit à l'aide sociale

Dans un souci de proximité et d'efficacité, le service social d'aide générale est décentralisé en antennes sociales « généralistes » réparties dans les anciennes communes, une antenne « spécialisée » pour le public 18/24 ans, une antenne « spécialisée » pour les ressortissants étrangers, une antenne spécialisée pour les mineurs d'âge et un service spécialisé dans l'octroi de l'aide urgente situés à Mons.

Pour des raisons de sécurité, deux petites antennes ouvertes en ½ journée par semaine ont été fermées. Il s'agit d'Hyon qui rejoint l'antenne de Cuesmes et d'Obourg qui rejoint l'antenne de Ghlin avec également une permanence à Mons centre.

Dans les prochains mois, les antennes de Ghlin et de Nimy seront fermées et rapatriées sur le site de Bouzanton.

Pour des raisons d'organisation du travail, depuis l'an dernier, les deux cellules 18/24 ans ont été fusionnées et une nouvelle répartition des dossiers sur une base géographique a été mise sur pied. Enfin, depuis 2014, l'équipe du service jeunesse qui avait été rattachée au pôle jeunesse, a réintégré le service d'aide générale avec des missions revues.

2.1. Le rôle central de l'accueil

Partie intégrante du service social dont elle constitue la « porte d'entrée », la composante « accueil » remplit des missions essentielles et diversifiées :

- Accueil du public ;
- Accueil téléphonique ;
- Partenariat entre le CPAS et la cellule régionale Article 27 ;
- Prise en charge de la taxe Immondices ;
- Tâches administratives ;
- Gestion de la distribution alimentaire sur le site de Mons Centre.

Jusque cette année, le service gérait également le rechargement des cartes liées aux compteurs électriques à prépaiement, la technique ayant évolué, ce service a été supprimé et remplacé par un terminal automatique installé au Pôle d'accueil social.

Pour les 6 premiers mois de l'année 2014, **9084 personnes** ont transité par l'accueil général du service social pour être orienté vers un travailleur social, ce qui est globalement stable par rapport aux années précédentes.

2.2. Le Revenu d'Intégration sociale

Le Revenu d'intégration sociale est destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre, ou ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens.

La loi détermine les montants et les catégories de bénéficiaires au revenu d'intégration.

2.2.1. Les catégories de bénéficiaires

Elles sont au nombre de trois

- Les isolés ;
- Les cohabitants ;
- Les personnes avec charge de famille.

Cette catégorie couvre toute personne qui vit exclusivement avec une famille à sa charge (conjoint, partenaire de vie, enfant mineur non marié, un ou plusieurs enfants parmi lesquels se trouve au moins un enfant mineur non marié).

Evolution des montants de base mensuels indexés du revenu d'intégration sociale

	Personne avec charge de famille	Isolé	Cohabitant
01/09/2010	987,09	740,32	493,54
01.05.2010	1006,78	755,08	503,39
01.09.2011	1026,91	770,18	513,46
01.02.2012	1047,48	785,61	523,74
01.09.2013	1089,82	817,36	544,91
01.09.2014	1089,82	817,36	544,91

Depuis 2012, le montant du RIS a progressé de **4 %**.

La part du remboursement du RIS au CPAS varie en fonction de certains critères et du nombre de RIS dans la commune. La majorité des RIS octroyés sont des RIS à taux de remboursement de **65 %** auxquels viennent s'ajouter depuis cette année **5% supplémentaires**.

Le solde à couvrir pour le CPAS est donc le plus souvent de **30%**.

2.2.2. Evolution du RIS

RIS	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	16.456.423,16	18.073.078,12	19.334.044,10	19.560.710,22	20.470.000	21.865.000
Subsides	11.229.713,89	12.638.413,80	13.715.221,69	14.053.591,76	14.959.000	16.745.000
A charge du CPAS	5.156.500,08	5.434.664,32	5.618.822,41	5.507.118,46	5.511.000	5.120.000 (diminution par rapport à 2014 car augmentation de 5 % des subsides)

Dans le cadre du plan de gestion, l'hypothèse qui a été intégrée est : le RIS représente 80% des dépenses de transfert.

La projection est réalisée à partir des tendances 2008. Un index de 2 % est appliqué en septembre de chaque année.

Malgré une évolution actuellement « sous contrôle » du nombre de dossiers sociaux, il reste clair cependant que si la situation sociale de Mons se dégrade plus rapidement que les hypothèses prises dans le plan, les chiffres devront être revus ainsi que le plan de gestion. Ce sont des éléments qui clairement ne dépendent pas du CPAS mais qui finissent par alourdir sa charge nette liée au coût du RIS.

Evolution du nombre moyen de RIS (sans les articles 60)

Année	Nombre moyen
2010	2130
2011	2209
2012	2281
2013	2264
2014 (6 premiers mois)	2280

La tendance qui était légèrement à la hausse semble se stabiliser malgré la crise et les nouvelles politiques en matière d'accompagnement des chômeurs.

L'encadrement et le suivi accordé à chaque dossier permet de limiter fortement toute augmentation, contrairement à ce qui est observé dans les autres CPAS importants.

Les demandes de revenu d'intégration sociale sont, en effet, en hausse perceptible dans l'ensemble du pays et plus particulièrement en Région bruxelloise et en Wallonie. Celle-ci compte **47.752** bénéficiaires du RIS en **2014** contre **44.777** en **2012** soit une augmentation de **6,64 % en deux ans**.

Si nous analysons l'évolution du nombre de Revenu d'Intégration par province

	2012	2013	2014	Evolution sur 2 ans
Mons	2.281	2.264	2.280	0%
Brabant Wallon	1.976	2.029	2.083	+ 5,41 %
Province de Liège	16.832	17.281	18.031	+ 7,12 %
Prov. Luxembourg	1.942	2.017	2.044	+ 5,25%
Province de Namur	5.093	5.408	5.732	+ 12,55 %
Hainaut	18.933	19.278	19.862	+ 4,90 %
Wallonie	44.777	46.012	47.752	+ 6,64 %

Sur les deux dernières années, l'évolution à Mons (0 %) est largement en dessous de la moyenne wallonne (6,64 %) et du Hainaut (4,90 %). On remarque que c'est la Province de Namur qui connaît la plus forte progression (12,55 %).

Evolution depuis 2000 (début de « l'ère de l'Etat social actif »).

Ainsi, si nous prenons comme référence le nombre de dossiers RIS de l'année 2000 en lui accordant l'indicateur pivot de 100%, les pourcentages d'évolution jusque 2014 nous fournissent un éclairage plus large sur la situation.

	2000	2002	2006	2008	2010	2012	2014
Mons	100,00	92,07	97,28	104,59	113,42	120,28	120,28
Hainaut	100,00	81,70	83,10	85,80	109,60	115,44	121,09
Prov. Liège	100,00	87,40	105,40	110,00	123,50	122,66	131,39
Prov. Namur	100,00	84,20	85,80	85,30	101,30	107,76	121,49
Brabant Wallon	100,00	91,50	95,60	93,80	100,30	103,24	108,82
Prov. Luxembourg	100,00	88,50	94,20	90,70	102,80	113,75	119,72
Wallonie	100,00	84,90	93,00	95,00	112,70	116,31	124,03

Sur une période de 14 ans, c'est la province de Liège qui affiche la progression la plus importante (31,39 %), supérieure à l'évolution de la Wallonie (24,03%).

Mons (20,28%) suit une évolution légèrement inférieure à la Wallonie et au Hainaut (21,09%). Le Brabant wallon montre la progression la plus faible (8,82 %).

Evolution du nombre de bénéficiaires par 1000 habitants sur Mons

Année	Pop.	Nbre de bénéficiaires moyen d'existence RIS/art 60	Nbre bénéficiaires R.I.S. (moyenne)	Nbre de bénéficiaires sur 1000 habitants	Nbre de bénéficiaires RIS < 25 ans	Pourcentage de bénéficiaires < 25 ans
2010	92.389	2.337	2.130	25,30	728	34,18
2011	92.706	2.430	2.238	26,21	754	34,13
2012	93.366	2.481	2.281	26,50	821	36,34
2013	95.227	2.485	2.264	26,09	835	36,99
2014 (30/09/14)	95.644	2.520	2.280	26,34	916	40,18

L'analyse permet de conclure à une légère augmentation du ratio au cours des 5 dernières années, ce qui prouve une évolution au moins proportionnelle des bénéficiaires du RIS par rapport à la population générale. L'augmentation du pourcentage des -25 ans est plus significative. L'augmentation constante de la population générale sur l'entité ne diminue donc pas les taux d'octroi d'aide sociale, et elle conduit même, sur cet aspect particulier, à une charge supplémentaire résiduaire pour le CPAS, et donc pour la commune.

Evolution du revenu médian : analyse de la paupérisation.

Villes	Revenus 2000	Revenus 2012	% 2012/2000	Revenus 2000	Revenus 2012	% 2012/2000
	Revenu médian par déclarant* (en €)	Revenu médian par déclarant (en €)		Revenu moyen par déclaration* (en €)	Revenu moyen par déclaration (en €)	
Bruxelles	16.611	16.015	- 3,58 %	21.615	22.266	+ 3,01 %
Région Bruxelloise	17.476	17.286	- 1,09 %	23.136	24.418	+ 5,54 %
Liège	16.748	17.022	+ 1,63 %	21.474	22.391	+ 4,27 %
Charleroi	15.445	16.550	+ 7,15 %	19.150	21.012	+ 9,72 %
Namur	18.923	20.009	+ 5,74 %	24.488	26.805	+ 9,46 %
Mons	16.688	18.280	+ 9,54 %	21.672	24.503	+ 13,06 %
Wallonie	17.652	19.575	+ 10,89 %	22.658	26.075	+ 15,08 %
Anvers	16.777	19.952	+ 18,92 %	21.497	22.826	+ 6,18 %
Gand	17.669	21.058	+ 19,18 %	22.553	26.980	+ 19,63 %
Région Flamande	19.132	22.481	+ 17,50 %	24.639	29.082	+ 18,03 %
Belgique	18.532	20.926	+ 12,92 %	23.887	27.624	+ 15,64 %
Indice santé (calculé sur base des revenus de 1996)	103,54	129,58	+ 25,14 %			

***Le revenu médian par déclaration** est le revenu correspondant à la déclaration située au centre de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant des revenus.

***Le revenu moyen par déclaration** est le quotient du revenu total net imposable et du nombre total de déclarations

A Mons, la paupérisation de la population peut être appréhendée au travers de la donnée suivante : le revenu médian par déclaration 2012 est supérieur à celui de 2000 de **9,54 %** alors qu'il croît en Belgique sur la même période de + de **12,92 %** et en Wallonie de + de **10,89 %**.

Sur la même période, l'indice santé de la Belgique a augmenté de **25,14 %**.

La dualisation de la société est plus que jamais une réalité, plus de riches et plus de pauvres.

Evolution des divers types d'aide sociale

Cette paupérisation croissante a un impact sur le nombre de bénéficiaires mais également une influence considérable sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale autre que le RIS.

On le sait, les personnes commencent à venir au CPAS pour une aide complémentaire car elles ne peuvent plus joindre les deux bouts.

Types d'aides*	2011	2012	2013	2014 (au 30/06/14)
ASE	268	324	247	150
Logement (loyers, garanties locatives, primes à l'installation)	1.121	883	725	221
Energie (fonds mazout, fonds des énergies, fonds des eaux,...)	1.556	1.887	1.751	912
Santé (aide médicale et pharmaceutique, paramédicale,...)	1.617	1.846	1.996	1.700
Total des bénéficiaires	4562	4940	4719	2983 (au 30/06/14)

* Une même personne peut cumuler plusieurs aides et être comptabilisée plusieurs fois.

L'augmentation la plus significative et la plus constante concerne les aides relatives à la santé (+23,44% en 2 ans).

2.2.3. Les sanctions chômage

Evolution 2012-2014

Type	JUIN 2012	JUIN 2013	JUIN 2014
SCP	27	36	26
SCD	44	25	41
SPA	73	80	77
SDPA	31	22	45
TOTAL	175	136	189

SCP = sanction classique provisoire

SCD = sanction classique définitive (= exclusion)

SPA = sanction plan d'accompagnement provisoire

SDPA = sanction plan d'accompagnement définitive (= exclusion)

Entre 2012 et 2014, les sanctions classiques diminuent légèrement (-5,6 % %).

Par contre au niveau des sanctions « plans d'accompagnement », si les sanctions provisoires augmentent sensiblement (+ 5,5 %), les **sanctions définitives** augmentent fortement (+ **45 %**).

Entre 2012 et 2014, le **total des sanctions définitives** (classiques ou générées par le plan d'accompagnement des chômeurs) **a augmenté de + 14,6 %**.

Les sanctions classiques sont celles qui existaient déjà avant la mise en route de l'activation des chômeurs, les plans d'accompagnement concernent l'activation des chômeurs

Les sanctions classiques restent stables ce qui est en soi logique.

Par contre au niveau des sanctions du plan d'accompagnement, les sanctions définitives explosent véritablement.

On s'attend dès 2015 à une explosion du nombre de demandes en provenance de l'ONEM en raison de la limitation dans le temps de l'octroi des allocations d'attente et au durcissement de leurs conditions d'octroi.

Depuis le premier janvier, ces dernières sont limitées à deux ans (Selon les statistiques de l'ONEM, cela concerne plus de 1000 chômeurs pour la commune de Mons qui seront susceptibles au 01.01.2015 de frapper à la porte du CPAS).

Qui sont les personnes majoritairement sanctionnées* ?

Mois	Femmes	Hommes	18/24	25/44
Juin 2012	49,20 %	50,80 %	17,10 %	68,00 %
Juin 2013	41,00 %	59,00 %	15,00 %	69,00 %
Juin 2014	53,00%	47,00%	72,00%	15,00 %

*Ne figurent ici que les personnes sanctionnées et qui s'adressent au CPAS

Il y a également des sanctions dans la tranche d'âge supérieure à 44 ans mais si jusqu'ici elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau car marginales, leur importance est réelle et nous ne pouvons les ignorer (**13% en juin 2014**).

Il faut garder à l'esprit que ne figurent ici que les personnes ayant été sanctionnées et qui s'adressent au CPAS Les sanctions touchent davantage les femmes âgés de 25 à 44 ans ou plus exactement, c'est cette catégorie qui s'adresse majoritairement au CPAS.

Outre la charge financière que cela représente (la majeure partie de ces personnes entre dans la catégorie du RIS à 70%), les travailleurs sociaux sont aussi confrontés à une charge de travail croissante.

De plus, le système de sanction temporaire vu son caractère limité dans le temps, empêche un réel travail d'insertion avec ces personnes : PIIS, mise à l'emploi.

2.2.4. Le RIS sans abri

Une subvention majorée (à 100%) est due au CPAS qui octroie un RIS à un bénéficiaire qui perd sa qualité de sans abri et ce durant une durée maximale de deux ans. Bien qu'appelé communément « RIS sans abri », ce dernier vise donc en réalité des personnes qui ne sont plus sans abri.

	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014
Nombre	159	153	121

Au niveau de l'analyse sociologique de ces bénéficiaires, on constate une majorité de personnes âgées de 25 à 44 ans et une majorité d'hommes : la proportion est de 63% d'hommes et 37% de femmes (situation stable depuis l'an dernier).

2.2.5. La composante 18/ 24 ans

Depuis de nombreuses années, le CPAS a développé un service destiné spécifiquement aux 18/24 ans : il s'agit d'un service d'aide générale mais qui cible une population spécifique. Ce service a été réorganisé en secteurs géographiques, tout en gardant sa spécificité.

Année	Nbre bénéficiaires RIS (moyenne)	Nbre bénéficiaires RIS de –de 25 ans (moyenne)	% bénéficiaires RIS de –de 25 ans
2010	2.130	728	34,18
2011	2.238	754	34,13
2012	2.281	821	36,34
2013	2.264	835	36,90
2014 (30/06/2014)	2.280	916	40,18

L'évolution sur les 5 dernières années montrent bien l'augmentation lente mais sensible du nombre de bénéficiaires de moins de 25 ans, légèrement supérieure à celle de la population générale des bénéficiaires du RIS.

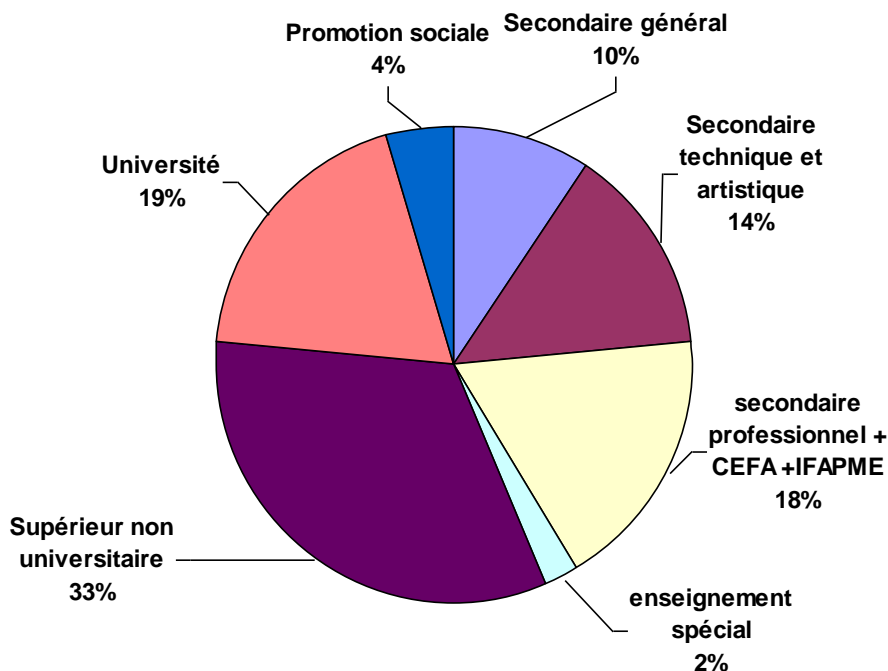
2.2.6. Les étudiants

La loi sur le RIS « invite » les CPAS à soutenir les jeunes bénéficiaires dans leurs études, sans pour autant octroyer aux CPAS les moyens suffisants pour mener à bien cette mission.

Evolution du nombre d'étudiants aidés.

2012	2013	2014
366	406	364

Intéressons-nous aux étudiants suivis par le CPAS et aux types d'études suivies



Il est à noter que les étudiants s'orientent plus vers le secondaire professionnel et vers le supérieur non universitaire. Il s'agit d'un constat commun au niveau de la Wallonie.

Les résultats des étudiants

Résultats scolaires 2013/2014 (24/09)	Service 18-24 ans - Réussites
Secondaire général	100,00 %
Sec technique et artistique	61,50 %
Sec professionnel + SEFA + IFAPME	43,00 %
Enseignement spécial	100,00 %
Supérieur non-universitaire	57,50 %
Université	41,60 %
Promotion Sociale	51,00 %
Total	65 %

Pour aider au maximum les étudiants qui rencontrent des difficultés lors des épreuves intermédiaires de leur année scolaire, le dispositif de remédiation est maintenu : des critères précis sont élaborés afin de rencontrer une meilleure rentabilité sociale et les frais de remédiation sont valorisés sur le subside octroyé par le SPP Intégration sociale « participation et activation sociale ».

Efficacité des actions de remédiation initiées par le CPAS

Remédiation scolaire 2012/2013	Nombre de participants	Réussite
	66	31 (47%)

Le pourcentage d'étudiants ayant réussi son année d'étude après avoir suivi le processus de remédiation est de **47 %**.

2.2.7. La composante « jeunesse »

Le Service jeunesse gère à la fois des problématiques d'ordre social telles que rencontrées au sein d'un CPAS et éducatives telles qu'énoncées notamment dans le décret de l'Aide à la Jeunesse.

Il assure :

- L'accompagnement socio-éducatif des enfants et de leurs parents traversant des difficultés relationnelles touchant à la négligence ou à la maltraitance ;
- Le traitement des demandes de revenus d'Intégration Sociale des jeunes filles mineures enceintes et/ou avec enfants ;
- Le traitement des situations de « tutelle d'enfants mineurs » ;
- Le traitement des demandes d'aides sociales relatives aux jeunes et aux enfants ;

Situations traitées par les assistantes sociales du service (du 01/06/13 au 31/08/14) :

Accompagnements socio-éducatifs	37
RIS	11
Tutelle	4
Minorité prolongée	0

Situations traitées par l'accompagnatrice sociale (du 01/09/13 au 31/08/14)

Le rôle de l'accompagnatrice sociale est complémentaire à celui des assistantes sociales : elle apporte une aide de proximité en matière de Gestion du Budget, de Gestion administrative, de recherche de logement.

Elle travaille aussi à l'amélioration des attitudes éducatives dans les familles avec « enfants » bénéficiaires du RIS et qui traversent une situation difficile.

Du 01/09/13 au 31/08/14 : **27** situations ont été traitées

Dans le cadre du Service Jeunesse : **3**

Dans le cadre du service des Etrangers : **3**

Dans le cadre du Service 18-24 : **15**

Dans le cadre de l'Aide Générale : **6**

Autres actions menées par le Service Jeunesse

1. Vacances et stages divers des enfants des familles suivies dans le cadre de l'Aide générale, du Service jeunesse, des services du CPAS.

2. St Nicolas des enfants des usagers de notre Centre en décembre 2013.

L'action St-Nicolas 2013 s'est déroulée comme suit :

- Distribution par les assistants sociaux d'1 chèque-livre d'une valeur de 10 € à 800 enfants issus des familles aidées par notre Centre et âgés de 0 à 10ans ;
- Distribution par les assistants sociaux d'1 chèque - cinéma permettant l'entrée gratuite à IMAGIX aux enfants âgés de 4 à 12 ans et à un parent : total de 796 chèques-cinéma offerts.

3. Opération « Eté Solidaire, je suis Partenaire 2014 »

Ce projet est entièrement subsidié par la Région Wallonne.

En 2014, 15 jeunes entre 15 et 21 ans ont été engagés par notre Centre et affectés à la Bonne maison de Bouzanton dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant et ce, pendant 10 jours ouvrables pour une rémunération de 6 € nets par heure.

Les Jeunes ont été sélectionnés sur base d'un partenariat établi entre le Service Jeunesse, le Service d'Aide Générale, l'AMO « Ancrages » et la Cité de l'Enfance.

2.2.8. Le Budget RIS

Les dépenses

RIS	Compte 2013	B. 2014	B. 2015
RIS 70% %	14.374.726,64 €	14.700.000,00 €	16.100.000,00 €
RIS 75 %	34.656,69 €	70.000,00 €	20.000,00 €
RIS code 120	1.625.319,35 €	1.700.000,00 €	1.700.000,00 €
RIS sans abri - 100%	1.424.104,85 €	1.600.000,00 €	1.500.000,00 €
RIS étudiant - 80 %	1.949.071,55 €	2.200.000,00 €	2.375.000,00 €
RIS Code 102 – 100 %	152.831,14 €	200.000,00 €	170.000,00 €
Aide spécifique	30.663,11 €	35.000,00 €	40.000,00 €
Installation	126.953,27 €	170.000,00 €	150.000,00 €
Total	19.718.326,60 €	20.675.000,00 €	22.055.000,00 €

Les dépenses totales de RIS sont donc de 21.865.000 € au lieu des 19.738.468 € prévus au plan de gestion pour 2015, soit une augmentation de 2.126.532€ (+ 10,77 %).

Année	Plan de gestion	Budgets initiaux	Estimation de la charge supplémentaire nette
2013	18.972.000	20.075.000	+ 330.900
2014	19.351.440	20.470.000	+ 335.000
2015	19.738.468	21.865.000	+ 531.000

Selon les ventilations des usagers parmi les différentes catégories de subsidiation, on peut estimer que 25% environ de cette augmentation par rapport au plan de gestion sera à charge du CPAS sur ses fonds propres, soit **environ 531.000 €**.

Ceci confirme que les hypothèses retenues dans le plan de gestion sont très optimistes par rapport à la réalité de terrain et ce, en dépit d'une augmentation quasi nulle du nombre de dossiers au regard des autres villes de Wallonie.

Les recettes

	Compte 2013	B. 2014	B. 2015
RIS	14.053.591,76 €	14.959.000,00 €	16.745.000,00 €

Evolution Dépenses– Recettes

	Compte 2013	B. 2014	B. 2015
Evolution Charges - Recettes	5.664.734,84 €	5.716.000,00 €	5.310.000,00 €

2.3. Les autres aides financières

Le CPAS n'a pas pour seule mission d'octroyer le RIS ou le droit à l'intégration par le biais d'une insertion professionnelle. Différentes aides peuvent être octroyées aux bénéficiaires du RIS et à toutes personnes et ménages répondant aux critères définis, visant notamment à prendre en charge le coût des soins de santé, du maintien à domicile, de logement (les aides logement feront l'objet d'un autre chapitre).

Pour répondre à ce défi, le Comité spécial de l'action sociale met en œuvre les actions suivantes :

2.3.1. L'octroi des aides sociales diverses

Parmi les missions légales du Centre, figure l'octroi de **l'aide spécifique pour débiteurs alimentaires**. Cette aide reste majoritairement accordée aux hommes.

Le crédit demandé pour 2015 est de **110.000 €**.

Le budget **aide sociale en espèces** « aides diverses » comprend des aides sociales (non équivalentes au RIS) de plusieurs natures notamment des frais d'internat , les allocations langes et lait

Le crédit demandé pour 2015 est **140.000 €**.

2.3.2. Les soins de santé

Depuis mai 2014 une nouvelle procédure de prise en charge des frais médicaux a été mise en place : délivrance d'une carte médicale aux personnes pour lesquelles le CSSS a accepté l'octroi d'une aide médicale. La validité de la carte sera de 6 mois maximum.

Dans les limites fixées par le Comité, la carte médicale permet, aux bénéficiaires :

- D'accéder au remboursement des médicaments A, B, C, Cs et Cx et des préparations magistrales remboursées partiellement par l'INAMI avec une participation financière du bénéficiaire, le cas échéant, de 1 € maximum ;
- De bénéficier du remboursement des médicaments D repris sur la liste limitative avec une participation financière du bénéficiaire de 1 € ;
- D'obtenir la gratuité des consultations chez un spécialiste (dans l'hôpital choisi par le bénéficiaire) et pour lequel il y a une intervention de l'INAMI ;
- La prise en charge par notre Centre des frais d'hospitalisation (pour lesquels il existe une nomenclature et un remboursement de l'INAMI).

Evolution de l'aide médicale

Années	Nombre de dossiers concernant les aides médicales
2008	1379
2009	1309
2010	1370
2011	903
2012	735
2013	788
2014	607 (au 31/08/2014)

Quelques explications complémentaires

- Dérogations pharmaceutiques

	2012	2013	2014 (au 31/08/2014)
Dérogation à 50 %	358	270	154
Dérogation à 100 %	111	103	44

Les statistiques ci-dessous se basent sur les paiements (les factures réellement présentées par les usagers) et non sur les octrois (décision de principe du CSSS de prendre en charge)

Il arrive en effet assez souvent que la personne sollicite l'intervention du CPAS mais renonce finalement à aller jusqu'au bout de sa démarche surtout pour les prothèses.

- Frais de lunettes

2012	2013	2014 (au 31/08)
80	70	42

- Frais de prothèses dentaires et auditives (prise en charge effective)

2012	2013	2014 (au 31/08)
31	18	18

- Frais de maintien à domicile (nombre de dossiers actifs) concernant la prise en charge des repas à domicile et des aides familiales

2012	2013	2014 (au 31/08)
114	129	107

- L'aide médicale urgente

Prises en charge	2012	2013	2014 (au 31/08)
AMU frais pharmac.	196	87	79
AMU frais ambulatoires	194	88	76
AMU frais hospital.	193	81	75
AMU honoraires	192	85	79
Total	775	341	309

Il s'agit de la seule aide à laquelle ont droit les personnes en séjour irrégulier.

En ce qui concerne la répartition par nationalité, on retrouve une majorité de bénéficiaires africains suivis des ressortissants des anciennes républiques soviétiques (Asie Centrale et Europe de l'Est).

2.3.3. La taxe communale sur les immondices

Depuis 2002, notre centre prend en charge chaque année et sous certaines conditions, les factures relatives à la taxes sur les Immondices.

Dans le cadre de cette prise en charge, le CPAS a élaboré un certain nombre de critères afin de déterminer ou non la prise en charge de ces factures envoyées aux usagers

Evolution de la prise en charge

Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
551 dossiers pour un total de 46.326,50 € 523 personnes à 100% 9 personnes à 50% 19 refus	581 dossiers pour un total de 48.917,50 € 546 personnes à 100 % 13 personnes à 50 % 22 refus	591 dossiers pour un total de 51.969,25€ 588 personnes à 100 % 3 personnes à 50 % 18 refus	562 dossiers pour un total de 49.302,19€ 550 personnes à 100 % 2 personnes à 50 % 10 refus
Le coût en personnel s'élevait à 3.438,97 €	Le coût en personnel s'élevait à 3.517,52 €	Le coût en personnel s'élevait à 3.813,21 €	Le coût en personnel s'élevait à 3.909,38 €
Les frais de fonctionnement s'élevaient à 136,69 €	Les frais de fonctionnement s'élevaient à 195,74 €	Les frais de fonctionnement s'élevaient à 126,84 €	Les frais de fonctionnement s'élevaient à 65,10 €
Soit un total de : 49.917,00€	Soit un total de : 52.630,76 €	Soit un total de : 54.909,30 €	Soit un total de : 53.276,67 €

2.4. L'aide sociale équivalente

Les principaux bénéficiaires de l'aide sociale équivalente sont les personnes de nationalité étrangère pour lesquelles le CPAS a créé un service spécifique.

Celui-ci s'adresse aux personnes résidant sur le territoire de Mons inscrites au registre d'attente ou au registre des étrangers et aux personnes qui ont un code 207 pour notre commune (lieu d'inscription obligatoire attribué par les autorités fédérales).

Il faut également noter que les personnes en situation illégale peuvent également s'adresser à ce service pour obtenir l'aide médicale urgente, la seule aide, avec l'aide psychosociale et administrative, dont elles puissent bénéficier.

Le service est composé de 6 équivalents temps plein assistants sociaux qui gèrent actuellement +/- 169 dossiers sociaux.

L'aide sociale équivalente pour les étrangers est subsidiée à raison de 100%.

Année	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
ASE	3.159.279,64 €	2.422.225,55 €	3.275.000 €	3.000.000 €

L'ASE après avoir été remarquablement stable (elle ne subit pas l'impact des sanctions ONEM) est partie à la hausse de 2009 à 2012. Depuis 2013, nous assistons à nouveau à une chute des demandes due probablement à la stabilisation des demandes globales d'asile.

3. Répondre aux besoins sociaux spécifiques

3.1. Le logement

3.1.1. Situation générale du logement sur Mons

Le problème de l'accès au logement à Mons demeure, comme dans les autres grandes villes wallonnes un problème crucial : manque de logements sociaux, salubrité relative des logements privés « bon marché », part prépondérante du loyer dans le budget des familles...

Le parc privé demeure majoritaire. Les logements publics sont gérés par l' AIS, Toit&Moi et le CPAS de Mons.

Depuis plusieurs années, le CPAS est confronté à un nombre important d'expulsions.

Ces expulsions émanent de propriétaires privés ou de sociétés de logements sociaux.

A Mons, le coût moyen d'un logement privé est de 500 € pour un studio et de 1.000 € pour une maison de 4 chambres ou plus, à comparer avec les montants mensuels du RIS : 817,36€ pour un isolé et 1.089,82€ pour une famille.

L' AIS

L' AIS gère **271** logements (pour 265 l'année dernière) sur Mons et les anciennes communes.

Parmi ceux-ci :

- **39** appartements ou maisons à 4 chambres ou plus (dont seulement 11 sur Mons);
- **52** à 3 chambres et plus (dont 32 sur Mons).

La structure des locataires se présente comme suit :

- **22,94 %** de chômeurs ;
 - **12,12 %** de bénéficiaires du RIS ;
 - **21,21 %** de personnes étant indemnisées par la Mutuelle ou bénéficiant d'une allocation d'handicapés.
- **Soit 56,27 %.**

Les autres locataires (soit **43,73%**) travaillent ou sont pensionnés.

Au niveau sociologique

- **34,64 %** de familles monoparentales dont l'écrasante majorité sont des femmes seules avec enfants ;
- **42,86 %** d'isolés ;
- Le solde représente des couples avec ou sans enfant.

Le montant moyen des loyers réclamés aux locataires est de **210,41 €** pour un studio à **411,19 €** pour une maison à 4 chambres, soit au maximum à **30,94 %** du revenu.

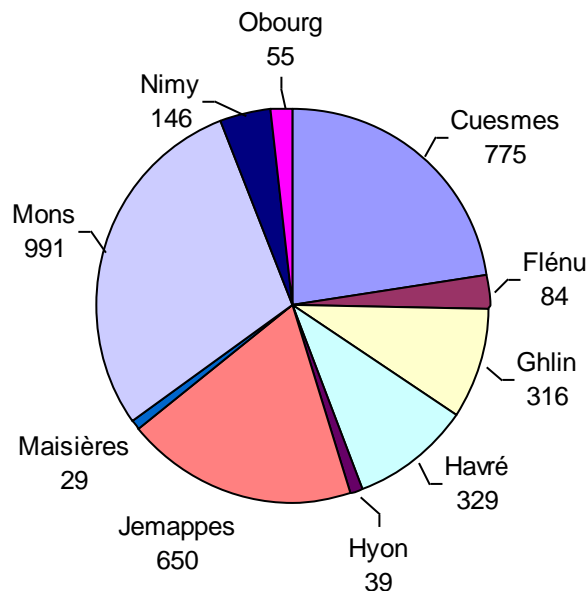
Les locataires font l'objet d'un accompagnement social.

Toit & Moi

Le seul opérateur de logement social est la société « Toit & Moi ».

Toit & Moi possède un parc locatif de **3.585** logements sur l'entité de Mons, dont **3.414** occupés (**95,2 %** d'occupation).

Le nombre de logements sociaux par commune



La structure des locataires se présente comme suit :

- **22,4 %** de chômeurs ;
 - **8,78 %** de bénéficiaires du RIS ;
 - **29,4 %** de pensionnés ;
 - **16,5 %** de personnes indemnisées par la mutuelle ;
 - **3,8 %** percevant une allocation d'handicapé.
- Soit **80,9 %**.

Les autres locataires (soit **19,1%**) travaillent ou sont pensionnés.

3.1.2. Les actions menées par le CPAS

a) Attestations d'extrême urgence sociale

Il s'agit d'attestations que le CPAS est habilité à délivrer aux personnes se trouvant dans une situation d'extrême urgence sociale c'est-à-dire sans abri, victimes d'une calamité ou de violence conjugale.

Ces attestations permettent de recevoir 8 points de priorité dans le cadre d'une demande de logement social.

Le nombre d'attestations sans abri est de **164** entre le 01/01/2014 et le 30/06/2014 (contre 299 pour l'exercice 2013 entier).

Les causes de l'attestation

	Nombre	Pourcentage
Expulsion	44	26,99 %
Sortie hôpital psy.	0	0 %
Logement insalubre	6	2,45 %
Fin de bail	14	8,59 %
Séparation	13	7,98 %
Séparation violence conjugale	17	10,43 %
Autre	69	42,33 %

Les locataires de logement de transit et d'insertion ont pour leur part le même nombre de points de priorité par le fait qu'ils sont locataires de logements temporaires.

Le CPAS délivre donc des attestations à ces locataires, une grande partie de l'accompagnement social étant vouée à la recherche d'un logement durable.

b) Les adresses de références

Pour une personne sans abri, rayée des registres communaux, l'adresse de référence permet d'obtenir une inscription à l'adresse du CPAS, afin de maintenir ou de retrouver leurs droits sociaux. Elle n'induit donc pas automatiquement l'octroi d'un RIS ou d'aides sociales financières.

Indicateurs

	Adresse de référence	RIS ex-sans abri
Au 30/06/2013	168	146
Au 30/06/2014	115 (-32 % %)	112 (- 23,29 %)

c) Les interventions financières en matière de logement

Le CPAS accorde des aides liées au logement sous différentes formes

- Avance pour paiement d'une garantie locative (aide récupérable) ;
- Prime à l'installation : mission légale définie par la loi sur le RIS et la loi organique (pour les allocataires sociaux depuis 2004) : il s'agit d'un montant équivalent au RIS famille à charge accordé une seule fois pour toute une vie au sans abri qui a retrouvé un logement .Cette aide est subsidiée à 100% ;
- Prise en charge de loyers ou d'arriérés de loyers : cette aide est le plus souvent récupérable ;
- Les frais d'hébergement en maison d'accueil.

L'évolution générale 2010-2014

	Garantie Locative Non RIS	Garantie Locative RIS	Total Garantie Locative	Prime Installation Non RIS	Prime Installation RIS	Total Prime Installation	Loyers
2010	204	353	557	144	135	279	249
2011	240	348	588	142	167	309	224
2012	176	248	424	134	138	272	187
2013	124	190	314	2	258	260	153
2014 (30/06)	15	67	82	9	70	79	60

L'évolution des dépenses 2010-2014

Compte	Garantie Locative	Prime Installation	Loyers	Total
2010	408.233,08	286.872,82	110.313,31	805.419,21
2011	433.464,58	321.191,97	105.153,65	859.810,20
2012	333.881,62	339.435,46	96.566,08	769.883,16
2013	251.114,62	279.784,41	82.253,22	613.152,25
Budget 2014	400.000,00	370.000,00	100.000,00	870.000,00

Budget 2015	350.000	320.000	100.000	770.000
--------------------	---------	---------	---------	----------------

d) Les Conventions avec les Maisons d'Accueil

Il n'est pas toujours possible d'éviter l'expulsion, quand cela se produit il est important d'avoir des solutions temporaires de relogement en urgence : une bonne collaboration avec les maisons d'accueil est primordiale.

Depuis 2004, le CPAS a développé le conventionnement avec les maisons d'accueil.

En 2014, nous en sommes à **36** conventions signées (+ 1 depuis 2013).

Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
58.349,71	60.000	60.000

e) La Convention avec Toit&Moi

Depuis le 31 mai 2005, notre Centre a signé une convention de collaboration avec la société de logement « Toit&Moi » dans le but de tenter au maximum d'éviter les retards de paiements des loyers dus à cette société et par la même occasion, dans cette période de pénurie de logements, d'éviter au maximum les expulsions.

Grâce à cette collaboration, notre Centre est averti rapidement des problèmes de non paiement de loyers, ce qui permet à notre service social d'intervenir rapidement afin de dégager des solutions et d'établir une collaboration avec les services de la société de logement pour assurer la guidance et l'aide aux locataires.

f) Les logements temporaires gérés par le CPAS

Le service logement d'intégration dispose d'un parc pouvant aller jusqu'à **55** logements maximum répartis en :

- 10 logements d'insertion occupés ;
- 21 logements de transit occupés ;
- 2 logements d'intégration ;
- 3 logements d'urgence ;
- 15 logements actuellement inoccupés.

Sur ces quinze logements inoccupés, quatre seront attribués à très court terme en tant que logements de transit et deux autres sont « inattribuables » suites aux récupérations par voie judiciaire que nous avons été contraints d'entamer, les locataires ayant littéralement mis à sac les logements. L'enlèvement des immondices et le nettoyage de ces logements devront s'effectuer par une firme privée.

Trois logements sont en attente de travaux dans le cadre de l'ancrage communal 2014-2016. Un logement a été mis à disposition du service propriété dans le cadre de travaux réalisés pour un logement de l' AIS

Les cinq autres logements sont en attente de rénovations plus ou moins importantes en fonction des dégradations, ou seront vendus si les conclusions des évaluations en cours démontrent qu'il s'agit de la décision la plus appropriée.

Les locataires du CPAS

Nos locataires sont soit des ménages constitués de couples avec enfants (33 %) soit des ménages monoparentaux (67% dont une large majorité (78%) de femmes cheffes de ménage).

La « problématique » des hommes accompagnés d'enfant (22% des familles monoparentales) est réellement prise en compte par notre service. L'accueil de ces pères avec enfant(s) est constant par rapport à l'année dernière.

Le profil actuel de nos locataires sur la base de 39 adultes.

Au niveau des ressources financières, 29 % des ménages bénéficient d'un RIS, 46 % d'allocation de chômage, 14 % d'indemnité de mutuelle, 4% sont salariés (Art.620) et 7 % bénéficient d'une allocation d'intégration.
Sur 53 adultes, 28% sont des hommes et 72% des femmes.
Les familles de locataires comptent au total également 49 enfants.

Les logements de transit

Entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014, 5 entrées se sont faites suite à des transferts à partir des logements de transit. Dans certaines situations, les personnes sont restées au sein de leur logement et nous avons opéré à une modification du contrat de bail. Dans les autres cas de figure, nous avons dû déménager les personnes.

Pour la même période, nous avons enregistré 1 départ vers des logements sociaux.

Les logements d'insertion

Entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014, 4 entrées se sont faites suite à des transferts à partir des logements de transit. Dans certaines situations, les personnes sont restées au sein de leur logement et nous avons opéré à une modification du contrat de bail. Dans les autres cas de figure, nous avons dû déménager les personnes.

Pour la même période, nous avons enregistré 5 départs, 4 vers des logements sociaux et 1 vers le parc locatif privé.

Les logements d'intégration.

L'attribution de ce type de logement se fait maintenant au cas par cas. Nous ne prenons plus en charge un nombre de logement déterminé mais, en fonction des situations et des projets développés par la personne, Toit&Moi et notre service, nous pouvons prendre en charge un logement d'intégration spécifiquement pour la famille concernée.

Cette année, nous avons effectué deux entrées et avons bénéficié d'un départ qui s'est conclu par un bail glissant, c'est-à-dire, que Toit&Moi a repris en gestion le logement que nous louions initialement. Nous pouvons donc dire que le départ fut positif.

Les logements d'urgence

Pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 30/06/14, nous avons effectué 3 entrées suite à des incendies (1), de familles à la rue ou expulsées (2).

Nous avons enregistré 1 départ qui s'est conclu par une expulsion (manque de collaboration, loyers impayés, dégradation des lieux,...)

Deux des logements d'urgence avec respectivement 3 et 4 chambres permettent d'accueillir des familles nombreuses, ce qui nous est bien utile. Une des trois familles qui ont bénéficié d'un logement d'urgence était une famille nombreuse.

Les demandes en cours

Bien que nous ne gérons que des logements temporaires qui, par définition, sont des logements d'urgence et pour lesquels nous ne devrions pas avoir de liste d'attente, nous avons, pour les huit premiers mois de 2014, 50 demandes de transit ont été introduites. 29 sont en attente d'attribution.

g) L'accompagnement social

Le suivi social est mis en place sur un mode de co-intervention. Cette co-intervention se mène avec un(e) assistant(e) social(e) et un(e) éducateur/trice.

L'endettement devient une des premières difficultés rencontrées par la population que nous aidons. En effet, ces dernières années, nous constatons une augmentation du nombre de demandes de règlement collectif de dettes, de médiation ou au minimum de guidance. L'équipe travaille en étroite collaboration avec le service de médiation de notre Centre pour régler ces situations.

h) Le post-hébergement

Depuis l'acceptation du projet de suivi post-hébergement, notre service a pris en charge 16 familles. Les suivis ont été faits à la demande des personnes hébergées. La majorité des demandes ont eu lieu car les familles entrées dans les logements de transit se sont rapidement vues attribuer un logement social (endéans la première convention d'occupation à titre précaire, soit moins de 6 mois).

Le suivi a à peine eu le temps de se mettre en place que les personnes se trouvaient déjà livrées à elles-mêmes. Les personnes qui ont fait la demande de suivi étaient des personnes collaborantes mais qui rencontraient de gros soucis d'ordre administratif et/ou financier.

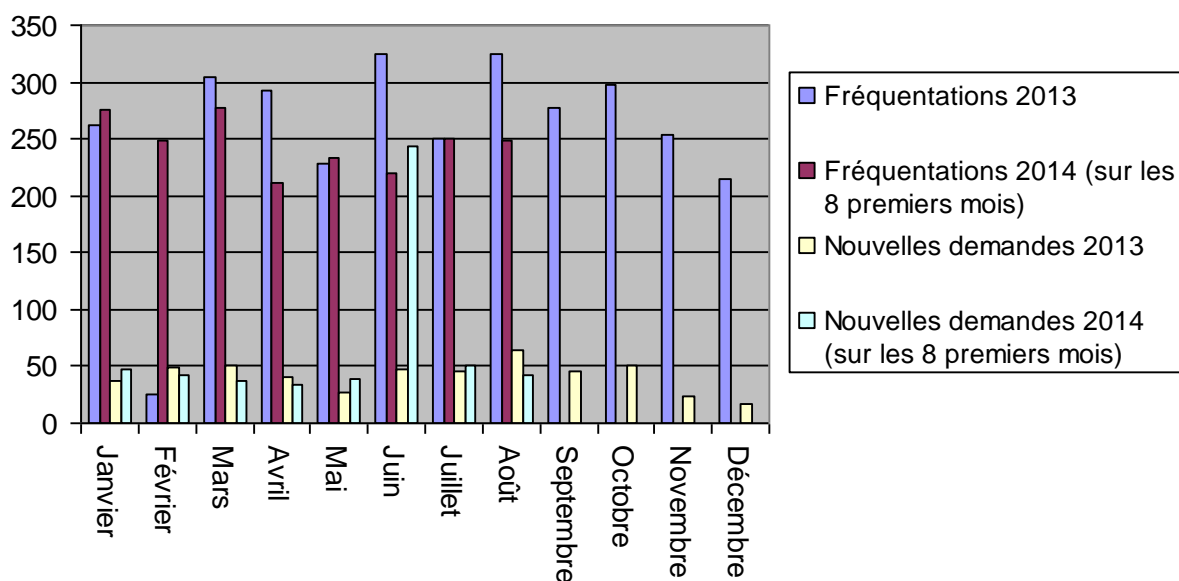
A priori, la période de 6 mois, à raison d'une rencontre par mois, semble suffisante pour mettre cela en place avec ces personnes.

i) L'atelier recherche logement

L'atelier recherche logement, bien que dépendant du CPAS de Mons, fait partie intégrante de la collaboration qui a permis de mettre en place la « maison du logement ». Celle-ci centralise divers services relatifs au logement tant locatif qu'acquisitif, du secteur privé et public.

Sur les 10 mois écoulés, **2.508** passages à l'atelier ont été enregistrés, dont **378** nouvelles demandes. Nous enregistrons donc une diminution de **22.32** % dans la fréquentation de l'ARL depuis l'année dernière ainsi que **35,17** % de diminution pour les nouvelles demandes.

Si nous prenons en considération que nous avons eu **2.508** passages à raison de **206** jours ouvrables, cela donne une fréquentation quotidienne moyenne de 12 personnes.



j) L'abri de nuit

L'abri de nuit pour les hommes (**8** places) et les femmes (**4** places) constitue le dernier maillon de l'action sociale en matière d'hébergement.

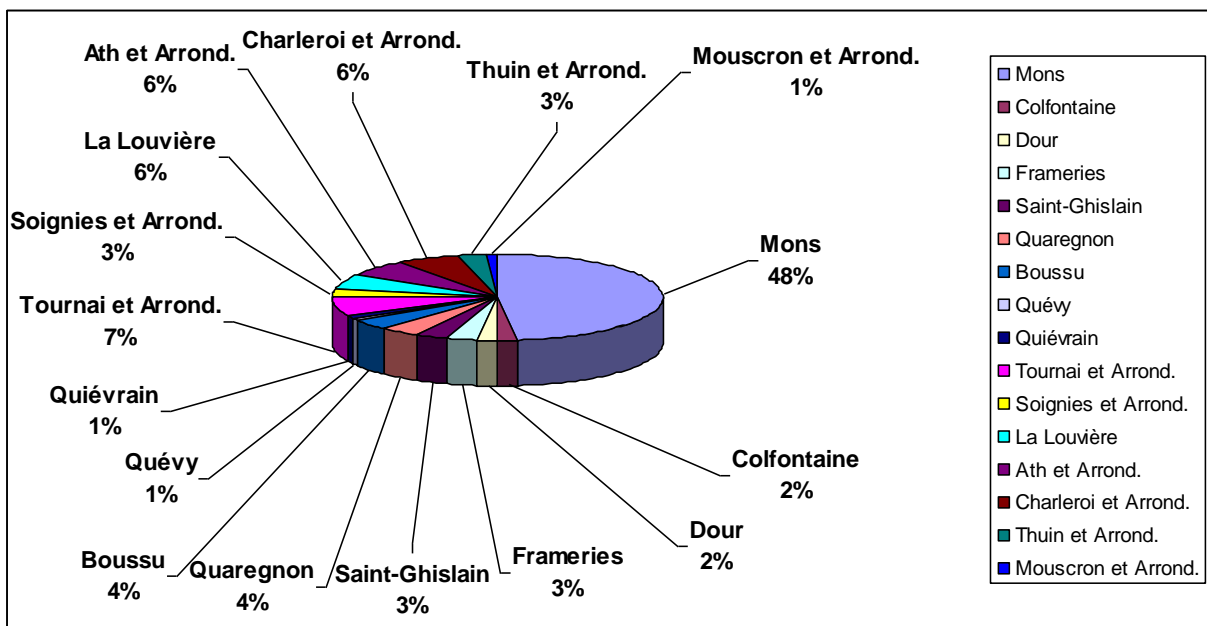
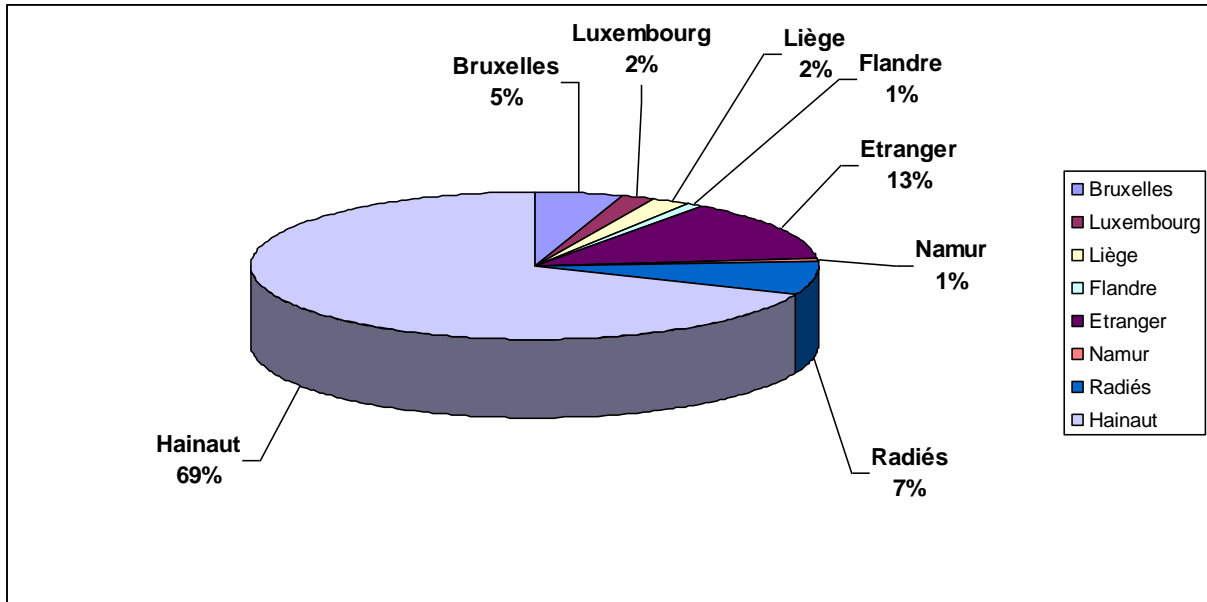
Quelques statistiques du 01/09/2013 au 30/06/14

Sur 12 mois de fonctionnement, l'abri de nuit a offert **3.317** nuitées. Par rapport à l'année dernière, on constate que le chiffre est en légère augmentation (+ 10,9%)..

Le nombre de nuitées « hommes » est en augmentation de **10%** et celui des nuitées « femmes » de **15,5%**.

	Hommes	Femmes	Total
Septembre 2013	170	20	190
Octobre 2013	199	68	267
Novembre 2013	235	41	276
Décembre 2013	471	57	528
Janvier 2014	520	90	610
Février 2014	383	77	460
Mars 2014	247	12	259
Avril 2014	201	11	212
Mai 2014	177	63	240
Juin 2014	185	90	275
Total	2.788	529	3.317

Origine géographique des personnes hébergées



Parmi les 68 % originaires de la sous-région de Mons-Borinage, on constate la répartition suivante :

Mons	Borinage	Autres communes du Hainaut
48%	20%	32%

Leur destination après le séjour au sein de l'abri de nuit

Logement autonome	34
Maison d'accueil	33
Institution	8
Famille/Relation	23
Dépannage	103
VIF	3
Total « sorties positives »	204 (= 49,75%)
Hôpitaux généraux et psych.	27
Ecartement	41
Prison	1
Fin de séjour, pas d'endroit fixe	25
Pas de revenu	101
Rue	-
Parti dans la nuit	4
Décès	1
Toujours à l'abri	6
Total « autres sorties »	206 (50,25%)

Perspectives

Le déménagement vers des locaux plus spacieux et surtout l'agrandissement permanent de l'abri de nuit dont la fréquentation est importante doit être un projet prioritaire à court terme. Le projet de localisation à l'**ancienne école de Plein Air** serait donc une solution intéressante. L'accueil des familles nombreuses à reloger reste un problème, vu le manque de logements sociaux adaptés et vu le coût des loyers dans le privé pour une maison de plusieurs chambres.

k) Le travail de rue et la collaboration avec le centre de jour de la Ville de Mons« L'Escale »

La collaboration initiée avec « l'Escale » se poursuit avec un travailleur mis à disposition. Le centre d'accueil de Jour « l'Escale » est ouvert du lundi au vendredi de 9-19h. (Les plages d'ouverture sont élargies pour l'opération hiver).

Fréquentation du centre d'accueil de jour « L'Escale »

Période	Nombre de passages	Nombre de jours d'ouverture	Moyenne journalière
2010	3.576	277	13
2011	4.399	284	15
2012	3.426	287	12
2013	4.205	279	15
2014	5.147	207	25

3.2. L'aide aux victimes de violences intrafamiliales

Le 14 décembre 2011, le Service Violences Intrafamiliales du CPAS de Mons a obtenu l'agrément en tant que Maison d'Accueil pour son projet d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales. Cela a eu pour conséquence l'élargissement de la compétence territoriale pour la prise en charge de nouvelles situations ainsi que l'augmentation des collaborations avec des services de tout le pays.

Au niveau quantitatif, le service VIF (pôles ambulatoire et hébergement confondus) a réceptionné **295 demandes** entre septembre 2013 et août 2014. Si nous comparons ce chiffre à celui de l'année précédente, nous constatons une **augmentation de 131 demandes** (+ 44,4 %).

Les 295 demandes sont réparties de la façon suivante :

- Ambulatoire : **88** (85 femmes et 3 hommes) ;
- Hébergement : **207** (dont 60 séjours effectifs pour 58 femmes différentes - projet pour femmes uniquement).

3.2.1. Le pôle ambulatoire

Le fonctionnement du service permet :

- Une écoute téléphonique tous les jours de 8 heures à 22 heures ;
- Des entretiens psychologiques et sociaux sur rendez-vous ;
- Une consultation juridique sur rendez-vous ;
- Des accompagnements dans diverses institutions (police, hôpital, tribunal,...) à la demande de la personne.

Des activités collectives sont organisées au sein du service. Celles-ci sont accessibles à la fois aux personnes hébergées en urgence et aux personnes bénéficiant d'un suivi en ambulatoire.

En plus de ces 295 demandes, **7** enfants des femmes suivies au sein du Service VIF ont bénéficié d'un ou de plusieurs entretiens psychologiques afin de verbaliser leurs émotions et leur vécu par rapport aux scènes de violences dont ils ont été témoins ou victimes. Lorsqu'un suivi à plus long terme est nécessaire, une orientation est faite vers un centre de guidance psychologique, un planning familial ou encore un thérapeute privé.

3.2.2. Le pôle hébergement d'urgence

L'hébergement vise à assurer la sécurité des femmes victimes de violences. La structure a une capacité d'accueil de **14** lits.

La Maison d'Accueil est un lieu permettant aux femmes et leurs enfants de se poser et de faire le point avec l'équipe sur leur situation de crise. La dynamique de travail du service prévoit de n'effectuer que des séjours de courte durée.

Au cours de l'hébergement, l'équipe éducative met également en place des activités collectives dédiées aux enfants. Leur but est non seulement de divertir les enfants, mais aussi de travailler sur leurs émotions, leur image et celle de leurs parents.

Sur les 58 personnes hébergées, 27 étaient des femmes seules et 31 étaient des femmes accompagnées d'enfant(s).

Au total, 57 enfants ont été hébergés au sein de notre structure :

- 51 de moins de 12 ans ;
- 6 de plus de 12 ans.

Entre septembre 2013 et août 2014, notre structure a donc hébergé 115 personnes au total (femmes et enfants confondus).

La **durée moyenne des séjours** est de 12 nuits.

Orientation des personnes

Les solutions trouvées en fin d'hébergement sont les suivantes :

- Retour au domicile : **12**
- Hébergement dans la famille ou chez des amis : **17**
- Logement : **4**
- Maison d'accueil : **23**
- Autre : **3**
- Inconnu : **1**

Demandes n'ayant pas abouti

Nous comptabilisons 130 demandes d'hébergement qui n'ont pas abouti entre septembre 2013 et août 2014.

Celles-ci ont été orientées vers d'autres structures

- Soit parce que la demande n'entrait pas dans nos conditions : pas de violence conjugale, demande d'hébergement pour un homme,...
- Soit parce que la composition familiale (plus de 4 enfants) ne nous permettait pas de les héberger ;
- Soit parce qu'une piste dans le réseau social ou en maison d'accueil a été trouvée ;
- Soit parce que la personne ne s'est finalement pas présentée au rendez-vous ou n'a pas adhéré au mode de fonctionnement de notre structure.

3.2.3. Le travail en réseau

Le travail en réseau fait partie intégrante des missions de notre service. Le Service VIF est connu dans le réseau montois non seulement pour l'orientation des situations (orientation vers le service/orientation à la sortie du service), mais également pour des conseils. Ainsi, des services de première ligne nous consultent régulièrement afin d'obtenir un avis sur une situation.

L'équipe a également réalisé une animation de sensibilisation auprès d'étudiants de sixième secondaire et a rencontré différents services (zones de police, hôpitaux, plannings familiaux,...) du Hainaut afin de présenter le VIF et d'établir des collaborations.

Dans le cadre de la Commission VIF l'Action de la Ville de Mons, les membres de l'équipe participent chaque année à la campagne « rubans blancs » destinée à : sensibiliser le public,

faire connaître le service auprès du public et des professionnels et créer des liens avec d'autres travailleurs.

3.3. Les ILA (Initiatives Locales d'Accueil)

L'accueil des demandeurs d'asile est un droit fondamental qui est reconnu par le droit international et le droit européen (Directive 2003/9/CE). L'Agence pour l'Accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL) est chargée de l'application du régime de l'accueil des demandeurs d'asile. L'aide matérielle est dispensée au sein des structures d'accueil relevant de FEDASIL ou par un partenaire. Les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) gérées par les CPAS en font partie.

Le CPAS de Mons organise, depuis 2000, une Initiative Locale d'Accueil (ILA). Elle était à l'origine agréée pour une capacité de 30 personnes.

Chaque résident reçoit une allocation hebdomadaire afin de prendre en charge ses frais de nourriture, son argent de poche et les frais divers.

Le loyer et les charges (eau, électricité, gaz, taxes communales) sont pris en charge par le CPAS ainsi que les frais liés à l'accompagnement social et médical des demandeurs d'asile. L'ensemble des coûts est pris en charge par Fedasil moyennant une allocation journalière par jour de présence des résidents.

Fin septembre 2013, suite à une diminution du nombre de demandes d'asile et à l'accélération de la procédure, l'Agence Fedasil a travaillé sur un plan global de réorganisation de la capacité de son réseau d'accueil pour l'année 2014. Cette réorganisation vise également à restreindre les dépenses fédérales en vue de réaliser des économies.

Fedasil se voit donc contrainte de résilier des places conventionnées au sein de toutes les ILA du pays et de proposer de réserver des places conventionnées comme « places tampons ».

Pour le C.P.A.S. de Mons :

- **5** places conventionnées ont été résiliées définitivement à la date du 01/04/2014
- **4** places conventionnées ont été résiliées définitivement au 01/06/2014

Il en ressort donc que la capacité d'accueil de notre Centre est passée de 30 à 21 places au 01/06/2014.

En termes de logement, notre Centre louait **8** appartements à la société « Toit et Moi » et un logement appartenait au C.P.A.S.

Des travaux de réfection ont été entrepris dans **4** logements du C.P.A.S. pour transférer certains résidents.

Depuis le 01/05/2014, l'hébergement est assuré dans **2** logements de « Toit et Moi » et **5** logements du C.P.A.S.

Les mouvements

2013	2014 (01/14 à 06/2014)
25 personnes ont quitté	22 personnes ont quitté

22 personnes ont intégré	11 personnes ont intégré
--------------------------	--------------------------

Le taux d'occupation de notre ILA

- En 2013, le taux d'occupation s'élevait à 97,17 %
- En 2014 (6 premiers mois), le taux d'occupation est de 87,38 %. La diminution s'explique par le fait que nous sommes passés de 30 à 21 places conventionnées. Certaines places se sont retrouvées « libres » mais aucun résident n'a été désigné pour les occuper car elles devaient, à terme, être supprimées.

3.4. Les personnes âgées

Le service s'occupe de l'orientation et du suivi social des personnes dont l'état de santé ne permet plus de demeurer à leur domicile.

Il est donc proposé en concertation avec la personne âgée et sa famille un placement soit dans l'une des maisons de repos du CPAS soit dans une maison de repos extérieure.

Quelques statistiques

Nombre de nouvelles demandes reçues par le service du 01/01/14 au 30/06/2014 qui se répartissent comme suit :

- En suspend : **86**
- Concrétisées (accord BP) : **106**. Parmi ces chiffres, nous comptons **19** dossiers de court séjour à la BMB ;
- En court de finalisation : **10**
- Autres aides passées au BP : **53** (lunettes, vacances, DA, augmentation de prix de home externes, ...).
- Depuis le 01/01/14, demande d'allocations pour handicap : **66**
- Demande de GRAPA : **13**

Nombre actuel de pensionnaires

BMB : Complet **70**

MRS : Complet **221**

Homes externes : **107** (- 15% par rapport à 2013)

Nombre de homes extérieurs sollicités : **53** (- 11% par rapport à 2013)

Bilan et perspective

Les demandes d'hébergement devraient continuer à être importantes en raison du vieillissement de la population. Il en est de même des demandes d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement en raison de l'écart négatif qui se creuse entre le montant des pensions et les prix d'hébergement.

Problèmes sociaux constatés

Les situations rencontrées se complexifient : endettement de plus en plus important, rupture familiale, hébergement de personnes de – de 60 ans...

Nous constatons également un fait nouveau qui est la séparation voulue du couple âgé où les deux conjoints ne se « supportent plus » et veulent donc vivre dans des milieux séparés.

Enfin, les demandes d'hébergement pour couples se maintiennent.

3.5. La prévention et le traitement du surendettement

3.5.1 La médiation de dettes

Le service de médiation de dettes et de guidance budgétaire du CPAS est composé de 8 travailleurs sociaux, de 3 agents administratifs, d'une assistante sociale en chef et d'une juriste, chef de bureau.

Le montant de la subvention octroyée par la Région Wallonne **pour l'année 2014**, s'élève à **42.582,61 €**, il est établi en fonction des critères de population et du nombre de dossiers.

a) La médiation classique

Mode de solution extra judiciaire des conflits, la médiation de dettes est définie comme une prestation ou service qui, sans la conclusion de contrat de crédit, vise à réaliser un aménagement des modalités de paiement de la dette qui découle des contrats de crédits.

La situation doit être envisagée dans un contexte professionnel, social et familial, ce qui nécessite la mise en place d'une série d'étapes pour que le processus ait une chance de mener les parties vers une entente.

Nombre de dossiers

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (au 30/06)
Médiation classique	352	349	308	369	478	184

Remarque : Durant les 6 premiers mois de l'année 2014, le service de médiation classique a connu un ralentissement au niveau des nouvelles demandes et du traitement des dossiers en cours étant donné que l'effectif a été fortement réduit (1 seule AS à 3/5 temps pour l'ensemble des dossiers et nouvelles demandes).

Le nombre global de dossiers traités par le service s'explique par le fait que de plus en plus de situations de surendettement sont dues à des dettes du quotidien (téléphonie, loyer, mais aussi frais médicaux et d'hospitalisation), pas par des achats luxueux ou inconsidérés.

Cela représente 132 dossiers sans crédit à la consommation (au 30/06/2014) contre 212 dossiers en 2013.

Bien entendu les causes sont multiples, mais ce qui est préoccupant c'est de constater la faiblesse des revenus (structurellement trop bas) qui ne permettent plus de faire face à des dépenses normales.

Cette situation a des répercussions sur la structure des créanciers ; plus les revenus des ménages surendettés sont faibles, plus l'endettement non lié au crédit est fréquent.

Dans des cas de plus en plus nombreux, les travailleurs sociaux sont impuissants à trouver une solution durable, un plan de remboursement cohérent. Ils tentent de veiller au paiement des charges prioritaires (loyer, électricité et gaz) afin d'éviter que le ménage ne tombe dans une situation pire encore (difficile d'assurer des conditions de vie conformes à la dignité humaine !).

Cela entraîne notamment l'intervention quasi systématiquement des fonds « énergie et eau ».

b) La médiation judiciaire

La requête en règlement collectif de dettes

Depuis l'existence de la loi du 05.07.98 sur le règlement collectif de dettes, bon nombre de personnes, aidées ou non par notre CPAS, font appel au service pour obtenir soit une information précise et une analyse de leur situation.

Quand les intéressés ont pris la décision d'introduire la requête, les médiatrices les aident dans la rédaction.

La désignation comme médiateur judiciaire

Depuis juin 1999, le CPAS de Mons est reconnu en qualité de médiateur judiciaire. Le service gère actuellement 111 dossiers de médiation judiciaire.

Le rôle du médiateur judiciaire est aussi complexe qu'important et se situe sur quatre niveaux: les « médiés », les créanciers, les débiteurs et le Juge des Saisies. Le but du médiateur est de trouver un arrangement qui agréera toutes les parties.

Nombre de dossiers

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (01/14 à 08/14)
Médiation Judiciaire	95	95	89	78	80	62

A ce chiffre de **62** dossiers pour lesquels le service est désigné comme Médiateur, il faut ajouter 24 requêtes rédigées et déposées au nom du service au Tribunal du Travail.

En ce qui concerne le public cible du service de médiation de dettes, il n'y a pas de catégorie particulière (RIS, allocations de chômage, revenus de remplacements, salariés,...). Toute personne peut être concernée par le surendettement, et quelles qu'en soient les causes (assuétudes, perte d'emploi, mauvaise gestion, accident de la vie,...).

Dans le cadre d'un règlement collectif de dettes, il a pu être constaté que :

- Depuis le changement de la loi (admissibilité des dossiers sans quotité disponible), la quantité de plans judiciaires augmente fortement et donc le suivi est limité à 5 ans conformément aux prescriptions légales ;
- Pour les plans amiables, il y a un délai raisonnable de 7 à 8 ans...

Dans la grande majorité des cas, les dossiers arrivent à terme (en amiable comme en judiciaire).

3.5.2 L'aide de première ligne et la guidance énergétique

Ce service est composé de 4 assistantes sociales, un agent administratif et un tuteur énergie.

Accessible à toute la population, le service de première ligne établit des plans de remboursement qui peuvent être ultérieurement revus et adaptés en fonction de l'évolution de la situation financière de la personne, voire le transfert du dossier vers un autre service (médiation...) si la situation de l'utilisateur nécessite un suivi régulier et à plus long terme.

De nombreuses interventions sont effectuées de manière ponctuelle (fax à un huissier demande de décompte, examen du droit au FDE ou FSE...).

Toutes les missions confiées à la Cellule Prévention sont réalisées par une assistante sociale en collaboration avec le Tuteur Energie (à mi-temps), y compris la gestion des dossiers Fonds des Energies (FDE), Fonds Social de L'Eau et Fonds Mazout, dossier pour les demandes d'intervention MEBAR mais aussi de l'organisation des CLE.

Du 01/09/2013 au 31/08/2014

Type d'intervention/ Secteur	Mons et petites communes	Jemappes/Flénu/Cuesmes
Interventions urgentes et/ou ponctuelles	837	356
Total	1193	

Ce chiffre a **presque doublé** par rapport à la même période en 2012/2013.

Différents volets existent en matière de guidance énergétique :

1) Compteurs à budget

Le compteur à budget (CàB) est en fait un boîtier électronique de lecture de carte à puce couplé au compteur standard. Ce système permet l'utilisation d'une carte de prépaiement comparable au système des cartes GSM. Cette carte peut se recharger directement auprès des services ORES, de certains CPAS ou lieux publics tels que librairies, superette,...

Attention : Une fois la procédure lancée, il n'est plus possible de négocier pour éviter le placement du CàB. La seule possibilité pour éviter le CàB est le paiement de la dette. Le service de guidance budgétaire peut éventuellement, après examen de la situation, proposer la prise en charge de la dette via le fonds des énergies.

2) Commission Locale d'Énergie (CLE)

Date	Nbre de pers. Convoquées	Type de demande	Décision
09/01/14	3	3 secours hivernal	2 octrois 1 refus
31/01/14	6	5 clients protégés 1 défaut récurrent de paiement	4 pertes clients protégés 1 maintien client protégé 1 retrait fourniture minimale
24/03/14	5	3 clients protégés 1 défaut récurrent de paiement	3 retraits clients protégés 1 retrait fourniture minimale 1 maintien + PP
19/06/14	5	3 statuts client protégé 2 défauts récurrents de paiement électricité	1 annulation 1 report 2 pertes clients protégés 1 retrait fourniture minimale
02/07/14	22	22 clients protégés	2 annulations 2 délais 4 maintiens 14 pertes
20/08/14	6	1 client protégé 5 défauts récurrents de paiement	1 perte client protégé 5 retraits fourniture minimale
Soit 47 personnes convoquées jusqu'au 31/08/14 dont 9 seulement se seront présentées			

Pour l'électricité

La CLE se réunit pour les clients protégés (bénéficiaires du RIS ou de l'aide sociale équivalente, personnes handicapées à plus de 66% bénéficiaires d'une allocation sociale, personnes suivies en guidance budgétaire ou en médiation de dettes) en défaut de paiement, les clients protégés ayant bénéficié de la fourniture minimale de 1300 Watts pendant 6 mois sans rechargement de leur CàB ou sans paiement des factures.

Pour le gaz

- Saisie de la CLE pour les clients protégés ou pas en défaut de paiement chez le GRD ;
- Mesures finales : décision d'octroi de cartes d'alimentation par le GRD uniquement aux clients protégés qui ne seront plus en mesure d'alimenter leur CàB pendant la période hivernale.

La CLE doit :

- Evaluer les difficultés sociales et financières du client ;
- Apprécier si le client a cherché une solution à ses difficultés de paiement ;
- Se prononcer sur le bien fondé ou non de la suspension de la fourniture minimale garantie pour l'électricité. Pour le gaz, elle statue sur la suspension (et donc résiliation automatique du contrat de fourniture), la poursuite de l'octroi des cartes d'alimentation (et de la période d'application) et de la prise en charge des coûts liés à la distribution des cartes (30 % de ces consommations restant à charge du client protégé) après les mesures transitoires.

Procédure de la CLE lorsque le client perd sa qualité de client protégé

La procédure de saisine est identique à celle de la CLE pour suspension de fourniture ou octroi de cartes d'alimentation.

Le GRD doit transmettre à la commission une note justificative attestant la perte de la qualité de client protégé et la preuve de la « non signature » d'un contrat dans les délais.

Si la commission confirme cette perte, il y aura suspension de la fourniture au plus tôt dans les 5 jours après la notification de la décision.

Si elle ne la confirme pas, on maintient la fourniture par le GRD.

Si après la suspension, la personne signe un contrat, elle peut demander la réouverture du compteur auprès du GRD (jusqu'à ce que son contrat soit actif chez le fournisseur choisi).

S'il n'a pas de réponse favorable du GRD dans les 5 jours, le client peut lui-même saisir la CLE : il doit alors annexer à sa demande l'avis du CPAS sur le bien fondé de sa demande de réouverture de compteur. Si le CPAS est favorable à la saisie de la CLE, le Président convoque les membres selon la procédure habituelle.

3) Fonds des Energies

La loi du 4 septembre 2002 confie au Centre Public d'Action Sociale la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies. A partir de 2003, la loi du 4 septembre remplace les conventions dans le cadre des Fonds Sociaux.

La guidance sociale suppose le recours à du personnel. Une partie des moyens prévus dans la loi du 04/09/2002 est dès lors destinée au frais de personnel.

a) Financement en personnel

Cette partie du subside permet de financer 8 équivalents temps plein, à concurrence de **380.416,72 € pour l'année 2014.**

b) Financement de l'aide sociale financière

Dans ce cadre, les CPAS sont chargés :

- D'accorder aux personnes qui ont notamment des difficultés à payer leurs factures de gaz ou d'électricité, l'accompagnement et la guidance budgétaire nécessaire, la négociation d'un plan de paiement ;
- D'octroyer une aide financière aux personnes dont la situation d'endettement est telle qu'elles ne peuvent plus faire face au paiement de leurs factures de gaz et d'électricité.

Pour l'année 2015, un montant de 374.266,58 € est octroyé au CPAS.

Dans ce cadre, le CPAS intervient principalement, outre les factures d'énergie, dans les frais liés aux soins de santé, au logement et aux menaces de vente mobilière.

Année	Compte 2013	B.I. 2014	B.I. 2015
Dossiers	423	485	-
Budget	403.729,81 €	434.318,28 €	374.266,58

Chaque année le service doit revoir les critères d'interventions afin d'utiliser le Fonds de manière équitable tout au long de l'année. En raison du nombre de plus en plus important, les critères d'intervention sont de plus en plus restrictifs. Aussi, le Ministère a décidé d'utiliser une partie de la subvention pour mettre en place des mesures préventives. C'est pourquoi depuis 2010, le budget a été augmenté et un volet préventif a été ajouté dans les possibilités d'intervention.

Liste non exhaustive des mesures pouvant être appliquée sur le terrain

Des actions individuelles

- Intervention dans les coûts pour des appareils plus efficaces et plus sûrs.

Exemples: compteur bi-horaire; compteur à budget ; achat d'ampoules économiques; achat de wattmètres; achat de multiprises avec interrupteur; achat d'un poêle à pellets; achat d'un pommeau de douche économique; achat ou aide à l'achat d'appareils électroménagers A+; achat de lampadaire de moindre consommation ;

- Intervention dans la surveillance, l'entretien, ou la mise en conformité d'appareils énergétiques :

Soit en intervenant dans l'installation ou l'entretien d'appareils énergétiques

Exemples : Installation d'un circuit électrique plus performant ; Ramonage des cheminées ; Entretien des chaudières ;

Soit en intervenant dans un diagnostic énergétique personnalisé

Exemples : Scan énergétique personnalisé ; Audit énergétique ; Analyse énergétique ; Suivi des consommations du ménage ; Aide dans le choix du fournisseur d'énergie ;

- Interventions pour réduire la consommation d'énergie.

Exemples : achat de tentures ; isolation des tuyauteries de chauffage ; produits pour colmater les joints au bas des portes ou autour des vieux châssis ; boudins de porte ; placement de réflecteurs ; thermostats ; vannes thermostatiques ;

- Interventions dans le financement de travaux permettant des réductions du coût de l'énergie même dans le cadre du gros œuvre.

Exemples : isolation des toitures, murs, planchers et portes extérieures ; doubles vitrages et châssis performants ; volets ; isolation des tuyauteries de chauffage ; remplacement de chauffage ; intervention dans le coût financier d'emprunts ayant pour but la réduction de consommation d'énergie.

Des actions collectives

Le CPAS peut prendre des mesures d'actions ponctuelles d'information et de prévention : ceci peut regrouper toutes les mesures d'informations énergétiques.

Exemples : la publication de folders, des brochures ; jeu de rôle et mise en situation questionnaire sur les habitudes de consommateurs.

4) Fonds Social de l'Eau

Le fonds social de l'eau est avant tout un mécanisme financier voué à intervenir dans le paiement des factures des consommateurs en difficulté. Il est alimenté par une contribution des consommateurs de 0,0125 € par mètre cube d'eau facturé et affecté à quatre catégories de dépenses : 85 % pour les dépenses d'intervention en faveur des consommateurs en difficulté, 9 % pour les dépenses de fonctionnement des CPAS, 5 % pour les dépenses d'améliorations techniques et 1 % pour les dépenses de fonctionnement de la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).

Chaque CPAS dispose d'un droit de tirage déterminé par le nombre de personnes en difficulté de paiement et le nombre de bénéficiaires du RIS par rapport au nombre de raccordements ; Pour le CPAS de Mons, le droit de tirage s'élève à 71.143,86 € pour l'année 2014.

Année	Budget	Nbre de dossiers traités
2010	74 000,99€	305
2011	65 014,49€	323
2012	66.707,28 €	235
2013	70.845 €	257
2014 (31/08/14)	71.143,86 €	170 pour 48.043,91 €

5) Dossiers MEBAR

Cette opération permet d'intervenir dans l'achat d'un poêle à mazout à concurrence d'un montant fixe par rapport à la situation du demandeur.

Les personnes entrant dans les conditions d'octroi du projet « MEBAR II », s'adressent au service de guidance budgétaire pour la constitution de leur dossier.

Les assistants sociaux de l'aide générale rassemblent les documents auprès des personnes dont ils gèrent le dossier et qui souhaitent une aide dans le cadre de « MEBAR II ».

Tous les dossiers transitent par le service de guidance budgétaire qui les envoie auprès du Ministère de la Région Wallonne pour accord de prise en charge.

La prime s'élève à 1.365€ TVAC pour les ménages dont les ressources sont inférieures ou égales au montant du revenu d'intégration sociale majoré de 20%.

2012	2013	2014 (au 31/08)
14	39	14

6) Le Fonds Mazout

Le Gouvernement soutient un « Fonds Social Mazout » pour éviter que des milliers de personnes à faibles revenus ne puissent pas se chauffer. Cette allocation de chauffage varie selon le type de combustible utilisé et son prix.

Bénéficiaires :

- Catégorie 1 : Statut VIPO ou OMNIO (si une personne à charge à des revenus, on tient compte des revenus comme dans la catégorie 2) ;
- Catégorie 2 : Les personnes à « faibles revenus » (revenus annuels bruts imposables inférieurs à 16.965,47 € majorés de 3140,77 € par personne à charge) ;
- Catégorie 3 : procédure de médiation conformément à la loi relative au crédit à la consommation en cours.

Combustibles :

- Le gasoil de chauffage en vrac et à la pompe ;
- Le pétrole lampant en vrac et à la pompe ;
- Le propane en vrac.

Montant de l'allocation :

- Une allocation forfaitaire minimum de 210€ pour 1.500 litres ;
- Intervention pour 1.500 litres maximum.

Année	Dossiers traités	Montant des dépenses
2012	739	86.798,04 €
2013	950	112.844,80 €
2014	485 (31/08)	60.541,00 €

7) La guidance sociale énergétique (PAPE)

Le Plan débute le 1^{er} juin 2013 et se termine le 31 mai 2015 (budget subsidié : 50.000 €)

Volet 1 : Information et sensibilisation.

I. Séances d'information et de sensibilisation en sein de notre CPAS

La cellule prévention « Energie & Endettement » (CePEE) réalise, en collaboration avec les assistants sociaux du service d'insertion socioprofessionnelle, des séances d'information et de sensibilisation sur le budget et l'énergie, sous forme de module, à des personnes issue du service. Des outils didactiques sur l'énergie créés par le SPW y sont distribués (calendrier perpétuel, tableau de bord sur le relevé des index des compteurs, énergiHic,....)

II. Séances d'information et de sensibilisation en dehors du CPAS

La cellule est sollicitée par une EFT montoise pour des séances d'information et de sensibilisation.

Une collaboration est réalisée dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale pour améliorer la coordination des services étant susceptibles d'intervenir dans les dossiers connus et suivis par la cellule. Les agents de la cellule prévention ont aussi pour objectif une sensibilisation des acteurs de terrain sur l'U.R.E.

Il est également possible de proposer des séances d'information et de sensibilisation pour les écoles montoises.

III. BATIMONS 2014 et 2015

Depuis quelques années, la cellule prévention participe à la foire commerciale BATIMONS afin d'informer et de sensibiliser, le tout public, sur les économies d'énergie, le simulateur tarifaire pour le choix des fournisseurs d'énergie,....

IV. Prévention au sein du personnel du CPAS de Mons

Il est prévu d'élaborer un feuillet trimestriel sur des conseils URE lors de la distribution de la fiche de paie.

V. Mons Mag et autres journaux de quartier

Réalisation d'article sur l'énergie en général (Information sur la participation de la cellule à BATIMONS, conseils URE,

Volet 2 : Suivi individualisé des ménages

Dans le cadre du PAPE, une convention morale est signée entre le CPAS et les ménages suivis. Celle-ci permet d'établir une collaboration entre la Cellule et les ménages pendant une période d'une année maximum (possibilité de prolongation en fonction de la situation.

Celle-ci consiste en :

Audit énergétique approfondi du logement par le tuteur énergie (état du logement, des appareils électroménagers, du système de chauffage, de l'installation électrique,....) et proposition de pistes de solutions ;

Selon les situations, il est possible de solliciter :

- Une intervention externe d'un électricien ou d'un chauffagiste pour établir un rapport officiel concernant l'installation ;
- Une intervention pour l'achat de petit matériel ;
- Une visite, tous les deux mois, du tuteur énergie est réalisé afin de mettre en évidence l'évolution de la situation ;
- Après 4 mois, le ménage recevra un kit énergie (Ampoules, multiprise, outils didactiques du SPW,....) ;

Une intervention forfaitaire de 200 € peut être allouée pour l'intervention d'un électricien ou d'un chauffagiste.

Pour l'achat du petit matériel et si le ménage ne peut pas le placer lui-même, le service peut proposer l'intervention du service de brico-dépannage du CPAS (7€/heure)

8) Le tuteur énergie

Notre Centre dispose depuis mars 2009 d'un tuteur énergie qui travaille au sein de la cellule de prévention et endettement en collaboration avec une assistante sociale.

Son travail consiste principalement à effectuer des visites à domiciles dans le but de :

- De sensibiliser et informer les demandeurs sur les mécanismes de protection, d'indemnisation des ménages visés par le décret sur l'électricité et le gaz ;
- De donner des conseils afin de réaliser des économies d'énergie ;
- D'informer les demandeurs sur les contrats de fourniture d'électricité /gaz, de rechercher des meilleurs prix pour la fourniture énergétique et notamment vérifier si un droit au tarif social est possible ;
- D'aider à concevoir des petits travaux d'aménagements qui sont à la portée du demandeur (remplacement de carreau d'une fenêtre, isolation de tuyauterie, pose de réflecteurs, ...) ;
- D'aider à la compréhension des résultats d'un audit énergétiques ;
- D'aider à la recherche de prestataires de services (compréhension et analyse de devis) ;
- D'apporter une aide dans l'introduction de demandes de primes, de prêts ;
-

Le tuteur énergie complète ainsi le travail réalisé au sein des autres services du CPAS que ce soit l'aide de première ligne en guidance budgétaire, la médiation de dettes, ou encore le service d'aide générale.

9) Collaboration avec la Maison de l'énergie

Depuis la mise en place de la maison de l'énergie au sein de notre Centre en septembre 2009, toute une série de mesures ont été mises en place afin d'assurer une collaboration efficace de nos services :

- Dans le cadre des dossiers suivis en médiation de dettes simple, si constat par l'AS qu'il y a un souci au niveau de la consommation énergétique du ménage donner l'info quant à l'existence du prêt 0 % ;
- Dans le cadre des dossiers suivis en médiation judiciaire, avec l'autorisation du Juge possibilité de permettre aux médiés d'obtenir un prêt à 0 % auprès de la Maison de l'énergie ;
- Le suivi social des dossiers « public cible » de la Maison de l'énergie est assuré par une AS ;
- La Maison de l'énergie transmet les nouvelles demandes à notre service afin de vérifier si la personne est connue ou non du service ;

Tableau récapitulatif pour le service de médiation de dettes et de guidances budgétaire

Années	2010	2011	2012	2013	2014 (31/08/14)
Médiation classique	349	308	369	478	184 dossiers avec crédits à la consommation
Médiation judiciaire	95	89	78	80	62
Guidance Budgétaire	287	519	657	923	401
Dossiers MEBAR	25	14	14	39	14
Eau	305	299	235	257	170
Fonds des Energies	256	334	423	485	243
Commission Locale D'Energie	18 personnes convoquées	9 personnes convoquées	50 personnes convoquées	91 personnes convoquées	47 personnes convoquées
Fonds Mazout	494	401	739	950	485
TOTAL	1829	1973	2565	3303	1606

4. Agir pour l'insertion sociale et professionnelle

L'insertion socio professionnelle constitue un élément moteur de notre action sociale car elle permet d'envisager avec un nombre important d'utilisateurs de nouvelles perspectives professionnelles et de nouveaux projets de vie.

L'effort réalisé par le CPAS de Mons en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale est rendu possible par la recherche constante de subsides fédéraux, régionaux et européens.

L'engagement par un CPAS d'un travailleur en article 60 § 7 n'est pas sans coût. Au contraire, après avoir retiré l'ensemble des subsides dont il peut bénéficier, le CPAS reste avec un coût net d'environ 10.000 euros par an et par engagement. La politique article 60 § 7 coûte donc cher aux CPAS et communes. Cela mériterait une subsidiarité beaucoup plus forte de la part des autorités ainsi qu'une reconnaissance à la mesure de l'effort des Centres.

Le dispositif d'insertion professionnelle

En 2013, **758 feuilles de liaison** ont été orientées vers notre service au départ du service d'aide sociale générale.

Pour les 8 premiers mois de 2014, nous sommes à **451 feuilles de liaison**.

Sur base de ces feuilles de liaison et aussi grâce à la réactivation des dossiers « en attente », **704 candidats** ont été reçus en 2013 pour un premier entretien de bilan et **351** pour les 8 premiers mois de 2014.

La moitié des candidats reçus se trouve dans la tranche d'âge de **25 à 44 ans**.

4.1. L'accès à l'emploi

Evolution du nombre de personnes (moyenne)

Au 01/09/2014, le service d'insertion professionnelle compte **291** bénéficiaires à l'emploi (articles 60, 61 et diverses activations).

Il poursuit un partenariat actif avec de nombreux services de la Ville, des entreprises d'économie sociale et des entreprises privées en vue de la remise à l'emploi de bénéficiaires de l'aide et de l'action sociale. Rappelons également le partenariat avec l'ensemble du tissu associatif.

Répartition des bénéficiaires mis au travail mis au travail (articles 60, 61 et mesures d'activation) par secteur arrêtée au 01/09/2014

Partenaires	Art. 60		Art. 61		Art. 61 et Activa		Activation (Activa, SINE*, PTP)		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
CPAS	77	77								
Ville + public	86	107								
ASBL et économie sociale	68	65								
Secteur Privé	0	4	9	6	23	19	13	13	45	42
Total (au 01/09)	231	253	9	6	23	19	13	13	276	291

Les chiffres d'accès à l'emploi sont donc en augmentation (+ 5,4 %).

Répartition des personnes engagées en art. 60 § 7

	CPAS	Ville (gratuit)	ASBL (gratuit)	ASBL/privé (payant)	Ville (payant-100% subsidié)	Economie sociale (100% subsidié)
2013	31 %	32 %	6%	6%	4%	21%
2014 (01/09)	31%	31%	6%	13%	4%	15%

Comme on le constate, les répartitions sont globalement stables.

Evolution de la répartition des personnes engagées en art 60 § 7 (moyenne wallonne)

	CPAS	Commune	ASBL	Ec. Soc	Ent. Privée	Autres
2006	39 %	16 %	16 %	17 %	7 %	5 %
2008	36 %	15 %	18 %	18 %	5 %	8 %
2010	36 %	16 %	17 %	20 %	3 %	8 %
2012	34 %	16 %	17 %	23 %	2 %	8 %

La proportion d'article 60 § 7 internes au CPAS de Mons est conforme à la moyenne de la Région Wallonne. Le CPAS privilégie donc logiquement les partenaires extérieurs.

L'économie sociale est une priorité pour le CPAS de Mons, tout comme la Ville qui constitue clairement un partenaire de référence.

On peut ajouter comme élément de lecture supplémentaire que le CPAS tend à promouvoir pour l'avenir les mises à disposition payantes ou 100% subsidiées, ainsi que les emplois à l'interne, ce qui réduirait de facto le pourcentage des mises à l'emploi art.60§7 gratuites et donc à charge du CPAS sans compensation de charge de travail.

	Internes	Mises à dispo. gratuites	Mises à dispo. payantes ou 100% subsidiées
2012	28%	48%	24%
2013	31 %	38 %	31 %
2014	31 %	37 %	32 %

De la même manière, sur le volume de contrats d'insertion obtenus chaque année dans le cadre du dispositif mis en place, le service entend augmenter le pourcentage de mises à l'emploi via les art.61, activa, sine et PTP. Ces mesures permettent le plus souvent une insertion durable sur le marché de l'emploi traditionnel.

4.2. Les actions menées en amont de l'emploi**4.2.1 Suivi socio - professionnel**

- Accueil et premiers entretiens sur base des documents de liaisons transmis par l'aide générale ;
- Si un projet d'insertion est possible, élaboration d'un PIIS (si non, équité) ;
- Accompagnement durant le déroulement du PIIS ;
- Orientation vers les actions SIP et les opérateurs extérieurs de formation ou d'insertion ;
- Mise en formation et suivi, stage et évaluation du stage ;
- Mise en contrat d'insertion, suivi de dossier social et professionnel ;
- Organisation de la formation continue des travailleurs en insertion ;
- Organisation de la collaboration avec Proaction.

Entretiens 1er Bilan 2012						
18/24 ans	25/44 ans	45/54 ans	55 ans et plus	TOTAL	H	F
267	331	71	8	677	396	281
Entretiens 1 ^{er} Bilan 2013						
277	353	60	14	704	410	294
Entretiens 1 ^{er} Bilan 2014 (8mois)						
146	169	28	8	351	187	164

271 PIIS « insertion » (au 31/08/14) ont été réalisés depuis ce début d'année.

Au 31/08/2014, nous supervisons donc **680 bénéficiaires** dont **543 dossiers PIIS-SIP** actif et **137 dossiers** en cours de Bilan Socio Professionnel (BSP).

En outre, durant ces 8 premiers mois 2014, **158** dossiers qui ont été archivés (sortie RIS) et **76** dossiers qui ont été mis en attente pour raison d'équité ou problèmes de santé, les candidats reçus ont entamé leur parcours d'insertion et ont été progressivement orientés vers les actions du SIP et les opérateurs extérieurs.

Bilan des mises en formation 2013 (auprès des opérateurs extérieurs)

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, **256 mises en formation** ont été réalisées.

SEXE		AGE			NIVEAU D'ETUDE		OPERATEUR	
Hommes	Femmes	18/24 ans	24/44 ans	45/54 ans	CESS	4,69 %	EFT	33,98 %
50,39 %	49,61 %	35,55 %	51,95 %	12,50 %	CESI	8,98 %	PS	37,11 %
					CEB	18,75 %	ALPHA	1,95 %
					PRIMAIRE NON ACHEVE	1,95 %	FOREM	5,86 %
					PROFESSIONNEL	18,75 %	MONS FORMATION	1,17 %
					SPECIAL	4,3 %	AUTRES	19,92 %
					SUPERIEUR	1,95 %		
					INCONNU	31,64 %		

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014, **164 mises en formation** a été réalisées.

SEXE		AGE			NIVEAU D'ETUDE		OPERATEUR	
Hommes	Femmes	18/24 ans	24/44 ans	45/54 ans	CESS	5,49 %	CISP	43,29 %
48,17 %	51,83 %	37,20 %	50,61 %	12,20 %	CESI	10,98 %	PS	34,15 %
					CEB	18,29 %	ALPHA	0,61 %

PRIMAIRE NON ACHEVE	0,61 %	FOREM	3,05 %
PROFESSIONNEL	21,95 %	MONS FORMATION	0 %
SPECIAL	8,54 %	AUTRES	18,90 %

4.2.2 Compétences et Ressources pour l'Emploi

- Ateliers collectifs et suivis individuels : bilan de compétences, mise en projet, atelier multimédia, recherche active d'emploi ;
- Fichier de candidatures, présélection de candidats et informations aux employeurs ;
- Partenariats avec la Mission Régionale pour l'emploi de Mons Borinage (MRMB), l'agence conseil Progress et la coopérative d'activités Avomarc ;

Dans le cadre des PIIS négociés trimestriellement avec les stagiaires en insertion, toutes les interventions sont organisées afin de structurer la progression de chaque candidat et de l'amener dans les meilleures conditions possibles en position d'occuper un emploi d'insertion.

a) Atelier d'évaluation de compétences (Eval 2)

Du 1/01 au 31/07/2014 : **63 stagiaires** (- 15 % par rapport à l'année dernière). Cette diminution est due à notre nouveau dispositif d'orientation vers cet atelier. Depuis janvier 2013, seules les personnes désireuses de travailler dans le domaine administratif passe par cet atelier.

b) Atelier multimédia : informatique et bureautique (PMTIC)

Du 1/01 au 31/07/2014 : **83 stagiaires** (+ 13 % par rapport à l'année dernière).

Cela représente actuellement **3.268 heures de formation**. Le nombre d'heures agréées par la Région Wallonne est passé à 4.832 heures pour l'année 2014.

c) Atelier de Mise en Projet

Eveil vocationnel, orientation professionnelle, identification des projets de vie d'emploi...).

Du 1/01 au 31/07/2014 : **22 stagiaires**.

d) Atelier d'Aide à la Recherche d'Emploi

(CV, courriers, préparation des entretiens, contacts employeurs...).

Du 1/01 au 31/07/2014 : **101 stagiaires**.

e) Partenariat mis en place dans le cadre du projet FSE « Mons Inser Formation » avec

Mission Régionale pour l'Emploi de Mons-Borinage (MRMB),

l'agence-conseil Progress et la coopérative d'activités Avomarc.

Du 1/01 au 31/07/2014 : **30 stagiaires**.

D'autres remédiations ou formations sont organisées dans des matières très variées en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale (**28 stagiaires** entre janvier et juin 2014), les Centres d'insertion socioprofessionnelles (CISP)...La remédiation en français occupe une place prépondérante (plus de 1/4 de l'ensemble des personnes en formation).

4.2.3. CISP « Plein Air »

Le CISP « Le Plein Air » (nouvel agrément RW, anciennement EFT) est situé à la Maternité d'Entreprise. Il propose différentes formations :

- Auxiliaire polyvalente en collectivité ;
- Bio maraîchage et entretien d'espaces verts ;
- Installateur - valoriste en électroménager ;
- Agent de transport, manutention et distribution ;
- Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois.

Etat des lieux du CISP en chiffres

Evolution du nombre de stagiaires

	Nombre de stagiaires	Nombre heures de formation
2010	75	33.938,48
2011	80	31.618,18
2012	68	31.381,41
2013	79	35.136,40
2014 (31/07/14)	71	22.002,26

Le Plein Air a formé **71** stagiaires pour les sept premiers mois de **2014** soit, un total de 22.002,26 heures de formation (+34 % par rapport à la même période en 2013). Sur l'ensemble des stagiaires en formation, 83 % sont bénéficiaires du RIS, 13 % bénéficiaires d'allocations de chômage ou en situation d'attente de ces allocations et 4 % bénéficiaires d'autres revenus.

Détail des heures par formation

	Aux. coll.	Electro	Bois	Transport	Bio	Total
2010	13.583	4.652	5.167	6.093	4.442	33.938
2011	15.647	4.061	4.843	3.650	3.416	31.618
2012	15.604	2.697	4.211	4.428	4.439	31.381
2013	13.335	3.428	4.563	4.834	8.974	35.136
2014 (31/07/14)	6.579	2.008	2.771	3.526	6.045	22.002

Afin de développer l'axe entretiens d'espaces verts, deux sylviculteurs sont venus renforcer l'équipe ; leurs connaissances accrues dans cette matière donnent une plus value à cette filière. Le CISP est également présent à l'extérieur de telle manière à faire connaître ses qualités de travail et son expérience dans le domaine de la formation de public fragilisé. De cette façon les stagiaires peuvent appréhender un autre milieu de travail.

A partir du mois de septembre 2014, l'animatrice en charge de l'accompagnement social des stagiaires va mettre en place des remédiations en français et en mathématique à raison d'une demi-journée par semaine pour chaque filière.

Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du CISP s'élève à 105.758 € pour les sept premiers mois de 2014 et se répartit comme suit:

CA Clients payants : 48.423 € (39.149 € sur la même période en 2013) (= + 23,6%)

CA Prestations internes : 57.335 € (59.816 € sur la même période en 2013) (= - 4,1%)

a) Détail du chiffre d'affaires (clients payants) en 2014 (au 31/07/14)

Mois	Magasin	Auxiliaire en collectivité	Bio-maraîchage	Installateur valoriste en électro-ménager	Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois	Valorisat.	Déménagt & Livraison	Taxi social	Total
1	4.085	1.510	0	80	8		184	730	6.597
2	5.092	1.365	803	65	110	78	96	652	8.260
3	4.324	1.450	150	25	0	129	740	377	7.195
4	5.219	1.161	0	0	0	150	369	521	7.420
5	3.206	1.604	309		0	0	0	572	5.691
6	3.114	1.679	207	0	60	0	0	564	5.624
7	4.830	1.770	322	35	0	117	0	561	7.635
Total	29.870	10.539	1.791	205	178	474	1.389	3.977	48.422

Si nous comparons, pour la même période, avec les chiffres de l'an dernier, nous constatons qu'il y a une forte hausse du chiffre d'affaire pour le magasin social malgré (et peut-être en raison de) la crise financière.

En ce qui concerne les auxiliaires en collectivité, nous comptons six chantiers payants et cinq chantiers en interne. Le chiffre d'affaires est en légère diminution.

En ce qui concerne la filière entretiens des espaces verts et bio maraîchage, nous avons à présent deux formateurs, les deux axes de la filière peuvent ainsi se développer et nous avons constaté une réelle augmentation des recettes.

Notre filière transport a réalisé moins de déménagements que l'année précédente, ce qui s'explique entre autre par le fait de la difficulté de recruter des stagiaires de qualité qui sont motivés. Tant que l'équipe n'est pas fiable, nous avons postposer les déménagements privés afin de nous consacrer pleinement au nouveau projet de recyclerie avec Hygéa.

Notre taxi social rencontre un franc succès, cependant vu la nouvelle législation en vigueur, nous ne pouvons plus utiliser le temps d'attente pour anticiper de nouvelles courses.

Notre magasin social « Le grenier aux trouvailles » fonctionne exclusivement avec des dons qui proviennent soit de personnes privées soit des Ecoparc (projet Recyclerie).

b) Détail du chiffre d'affaires (clients internes) en 2014 (au 31/07/14)

Mois	Auxiliaire en collectivité	Bio-maraîchage	Installateur valoriste en électro-ménager	Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois	Déménagt & Livraison	Taxi social	Total
1	4.811	1.718	35	205	756	0	7.525
2	5.171	456	160	558	1.545	0	7.889
3	5.443	811	60	318	1.430	0	8.061
4	5.269	1.338	0	0	1.028	0	7.635
5	6.626	205	135	0	791	0	7.756

6	7.463	77	40	0	831	0	8.411
7	6.555	2.816	70	0	619	0	10.060
Total	41.338	7.420	500	1.080	6.999	0	57.335

Nos équipes de travail accompagnées des stagiaires et articles 60 se rendent sur les différents sites du CPAS de Mons afin d'y effectuer des prestations diverses de nettoyage, de transport et de manutention et de réparations notamment sur demande du service technique.

Vu l'augmentation des demandes d'interventions, nous avons mis au point un formulaire qui nous permet de mieux programmer le travail des différentes filières. La filière la plus sollicitée est celle du transport.

Années	Déménagements internes	Déménagement particuliers
2012	92	22
2013	102	23
2014 (31/05/2014)	42	9

La filière « Auxiliaire en collectivité » entretient de manière hebdomadaire la Maternité d'entreprise, la salle Shamrock, le Trieu, le magasin « Le Grenier aux trouvailles » ainsi que 4 permanences sociales (Epinlieu, Nimy, Ghlin, Cuesmes). Nous entretenons également d'autres sites tels que, Téléassistance (2X par semaine), Maison de l'Energie, Enclos de Messines, IMIO, le Relais Social et les Laurenties.

Par ailleurs, l'atelier repassage de la filière fonctionne bien et rencontre toujours un réel succès auprès des agents du CPAS. Le nombre moyen de mannes à repasser par semaine est de 15.

Quant à la filière électro, elle intervient ponctuellement pour des dépannages tant au sein des homes et services internes du CPAS que chez des particuliers. Elle procède à la remise en état et/ou à la réparation de matériel électroménager mis ensuite en vente au magasin.

Les différentes activités du CISP représentent une économie d'échelle intéressante pour le CPAS.

Depuis juin 2008, le CISP intervient également dans le cadre du projet IDESS (Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale), celui-ci a été renouvelé au 01/06/2010. Les deux secteurs concernés sont le magasin social et le transport social. Le transport social permet au public cible de bénéficier d'une part d'une aide logistique dans le cas d'un déménagement mais aussi d'un service de taxi social qui s'est développé milieu 2011 et ce, à prix très compétitif. Ce projet permet aux personnes défavorisées de se déplacer à moindre coût soit pour aller à l'hôpital soit pour aller faire des courses ou encore participer à une activité ludique. Ce taxi fonctionne du lundi au vendredi selon des horaires de bureau.

Notre chauffeur fait preuve d'une très grande disponibilité.

Perspectives CISP

Le CISP « Le Plein Air » est devenu un des acteurs principaux d'insertion socioprofessionnelle de la région montoise. Il s'est stabilisé tant dans ses objectifs de formation que sur le taux de réinsertion de ses stagiaires.

L'agrément obtenu le 01/01/2011 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.

Un certain nombre d'heures de formation doit donc être atteint chaque année. Objectif atteint et largement dépassé en 2013(35.136h40 réalisées sur un objectif de 31.472h). En 2014, une projection des heures de formation pour l'année entière prévoit un nombre d'heures de 37.718h27 heures ; l'objectif serait atteint et dépassé.

LA RECYCLERIE

Depuis juin 2014, notre CISP a signé une **convention de partenariat** avec **Hygéo** et **Droits et Devoirs**. L'objectif est de récupérer dans des écoparc (Obourg et Cuesmes) des objets ou mobiliers réutilisables afin de donner une seconde vie à des biens qui préalablement étaient destinés à la destruction. Par ailleurs, Hygéo diminue ainsi le tonnage de ses déchets.

Actuellement, notre CISP est en phase de test, nous récupérons en moyenne une tonne de biens réutilisables par semaine que nous orientons vers notre magasin social en vue d'être vendus après une éventuelle remise en état. Ce projet concerne donc le magasin social mais également les filières transport, bois et électro ménager.

Mise à part les électro ménagers (taxe récupel) la société Hygéo indemnise également le CPAS a raison de 80€/tonne de biens revendus.

Des fiches FEDER et FSE ont été introduites par Hygéo dans le cadre de l'appel à candidature de la nouvelle programmation européenne 2015-2020. Les décisions seront connues dans le courant de l'année 2015.

Suite à un appel à projet de la Région Wallonne (intitulé Biodibap), le CPAS de Mons a obtenu l'accord pour la création d'un verger et d'une haie vive sur le site de notre CISP ainsi que l'aménagement des abords de la MRS : ces travaux seront réalisés par la filière entretiens des espaces verts courant 2014 et 2015.

TRI SELECTIF DES DECHETS – Projet de partenariat avec la firme **VALODEC**

La firme VALODEC gère actuellement le centre de tri PMC de la zone Hygea sur le site de Cuesmes.

Le partenariat consisterait à intégrer la chaîne de production du centre de tri par la mise au travail en insertion de plusieurs ouvriers art.60. Notre Centre dispose d'une solide expérience dans le domaine puisque dans le courant des années 90, il était le partenaire principal du centre de tri géré à l'époque par l'ISPH.

Nos agents iraient donc contrôler la matière triée qui reste sur le tapis et enlever les résidus manuellement afin que le produit fini soit conditionné et envoyé aux filières de recyclage. Les contacts avec cette firme ont été très positifs et nous sommes en attente de démarrer ce partenariat qui permettra la mise au travail de plusieurs art.60 moyennant une facturation mensuelle.

4.2.4 Le Service d'Insertion Sociale

Notre action d'insertion sociale est agréée depuis 2005 par le Ministère régional de l'Action Sociale et de la Famille en qualité de Service d'Insertion Sociale (SIS).

La cellule met en place à destination du public 2 types d'actions :

- a) Pour les personnes qui **entrent dans le cadre d'un processus d'insertion professionnelle (PIIS)**, organisation de modules « courts » (8 demi-journées réparties sur 2 semaines) sur des

thèmes récurrents: santé et bien être, expression/communication, gestion de budget, mobilité.
Du 01/01 au 31/07/2014 : **93 stagiaires ont participé aux modules.**

b) Pour les personnes qui ne peuvent s'inscrire actuellement dans un parcours professionnel (les personnes les plus fragilisées, en raison de leur situation personnelle ou familiale, de leur santé ou de leur éloignement d'une participation normale à la vie sociale), organisation de modules, (les ateliers) à raison de trois fois par semaine. Les thèmes en sont très variés (éducation à la santé, épanouissement, vie citoyenne, cheminement vers l'insertion professionnelle,...).

D'autres modules sont également proposés comme : l'apprentissage du français langue étrangère (toute l'année), le jardinage (de mars à septembre), la couture (toute l'année à raison de deux demi-journées par semaine).

Du 01/01 au 01/08/2014, **87 personnes ont participé à ces modules « longs ».**

D'autres activités s'inscrivent dans une dynamique de partenariat externe avec une vingtaine d'opérateurs associatifs par la mise à disposition gratuite pour chaque ASBL d'une personne en gagée dans le cadre de l'article 60. La volonté du CPAS est en effet de développer les collaborations avec les ASBL et par ce fait d'amener une plus value en faveur des usagers du Centre en leur proposant un choix diversifié d'activités susceptibles de favoriser leur insertion sociale.

Ces partenariats et collaborations se traduisent notamment par :

- Des stages sportifs pour les enfants dans les clubs sportifs et les maisons de jeunes de la région dont nous espérons qu'ils donnent ensuite aux participants le goût de fréquenter régulièrement ces structures ;
- Des séances d'initiation sportive et des modules collectifs sportifs ;
- Des tickets d'entrée au RAEC Mons ;
- La participation de plusieurs associations d'origine étrangère lors d'activités multiculturelles ;
- L'organisation de stages extra scolaires (gratuits ou à prix réduits) ;
- Des animations ayant pour thème l'estime de soi et l'épanouissement social ;
- Des animations sur la parentalité ou sur la violence conjugale ;
- (...)

L'atelier de Développement Interculturel

Depuis de nombreuses années, l'Atelier organise un accueil spécifique des personnes étrangères récemment arrivées dans notre pays.

Son action consiste à :

- Organiser des activités d'accrochage destinées aux personnes étrangères non francophones en vue de favoriser l'acquisition du français langue seconde ;
- Accompagner les personnes dans les différentes démarches administratives et dans des activités d'insertion à la vie locale ;
- Favoriser le processus d'intégration grâce à la participation à des actions culturelles, sportives et sociales et à la valorisation des acquis culturels des personnes concernées.

Quelques chiffres concernant la population de l'A.D.I. pour 2014**COURS DE FRANÇAIS**Nationalités : 16

- 7 pays africains : Angola, Burkina Faso, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Rwanda, Togo
- 2 pays ex –URSS : Ouzbékistan, Tchétchénie
- 7 pays asiatiques : Iran, Irak, Pakistan, Afghanistan

Nombre : 23 stagiaires

Répartition par genre

- 11 hommes → 47,80 %
- 12 femmes → 52,20 %

Par âge

- 19-44 ans : 14 personnes soit 60,90 %
- 45-59 ans : 8 personnes soit 34,80 %
- 60 ans : 1 personne soit 4,30 %

Activités développées

Jardinage et potager multiculturel : 10 personnes.

Atelier couture : 1 personne (fait également partie de l'équipe de jardinage)

Espace public numérique (EPN)

Notre service d'insertion sociale est agréé et labellisé par la Région wallonne en tant qu'espace public numérique. A ce titre, il bénéficie de 7 PC ainsi que du matériel périphérique (projecteur, appareil photo, logiciel audio,...) qui viennent en appont de certaines séances.

Des formations collectives d'initiation à l'informatique et à la bureautique sont organisées chaque semaine.

L'outil informatique nous permet également de travailler le français langue étrangère grâce à un logiciel interactif Rosetta Stone.

L'insertion par la culture (article 27)

Année	Nbre tickets distribués	Nbre tickets utilisés	Nbre pers. bénéf. du RIS	Nbre pers. bénéf. art. 27
2009	1.062	566	84	388
2010	1.396	810	90	409
2011	1468	956	81	409
2012	1235	771	81	597
2013	1.483	910	79	685
2014 (30/06/14)	439	Non communiqué à	49	286

		ce jour		
--	--	---------	--	--

** chiffres non communiqué à ce jour

4.3. Proaction

Mis en place en 2002, le service Proaction est une cellule de collaboration du CPAS de Mons avec le FOREM. Le but de cette cellule est de proposer une aide individuelle aux personnes en fin de contrat d'insertion et ce, afin de rechercher activement un accès durable au marché de l'emploi, et ainsi d'éviter le chômage.

Dans ce cadre, le CPAS et le FOREM ont ainsi décidé de mettre en commun leurs connaissances, leurs outils, leur expertise et leur personnel. Le financement des 4 agents du CPAS affectés à cette action est rendu possible grâce au projet FSE Reliance et à la convention cadre FOREM-CPAS-RW qui intègre également l'activation de la mesure fédérale dite « 500 euros ».

Depuis 2006, ce service est également accessible aux bénéficiaires des CPAS de Frameries, Colfontaine, Saint-Ghislain, Quaregnon, Quiévrain, Boussu, Dour, Honnelles et Hensies.

	Résultats 2013 130 SORTIES		Résultats 2014 (arrêté au 31/08/14) 65 SORTIES	
Catégories	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Sorties positives	104	80,00 %	52	80,00 %
Form. Profess.	35	33,70 %	11	21,20 %
PFI-PTP-ALE	11	10,60 %	6	11,50 %
CDD	34	32,70 %	15	28,90 %
CDI	8	7,10 %	6	11,50 %
Réorient. CPAS/ FOREM	2	1,90 %	1	1,90 %
Statut indépendant	-	-	-	-
Déclaration d'autonomie	14	13,50 %	13	25,00 %
Sorties négatives	26	20,00 %	13	20,00 %

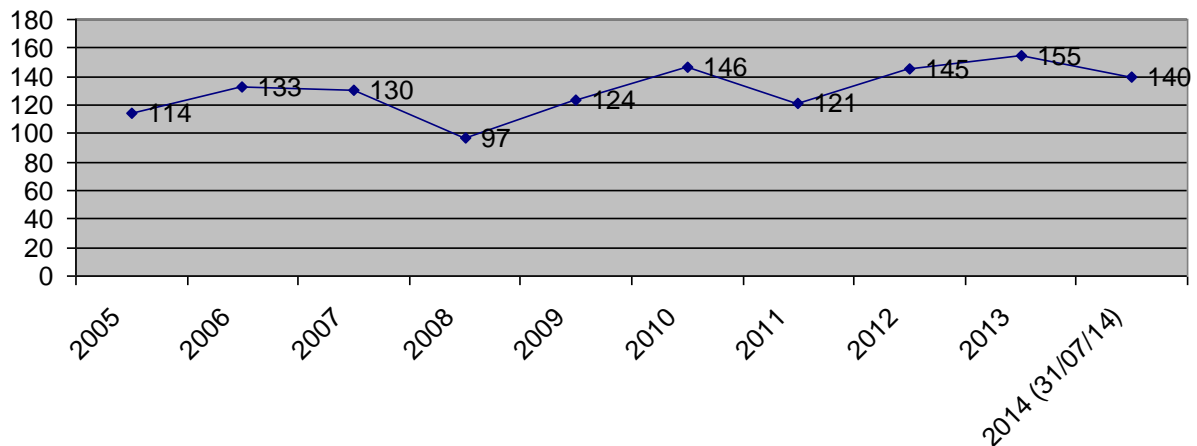
Les résultats de Proaction de 2012 au 01/09/2014 sont les suivants :

En 2012, pour le CPAS de Mons, ce sont **192** personnes qui ont été repérées et informées de l'offre de service et **145** personnes (soit 75,50%) qui sont entrées dans le dispositif.

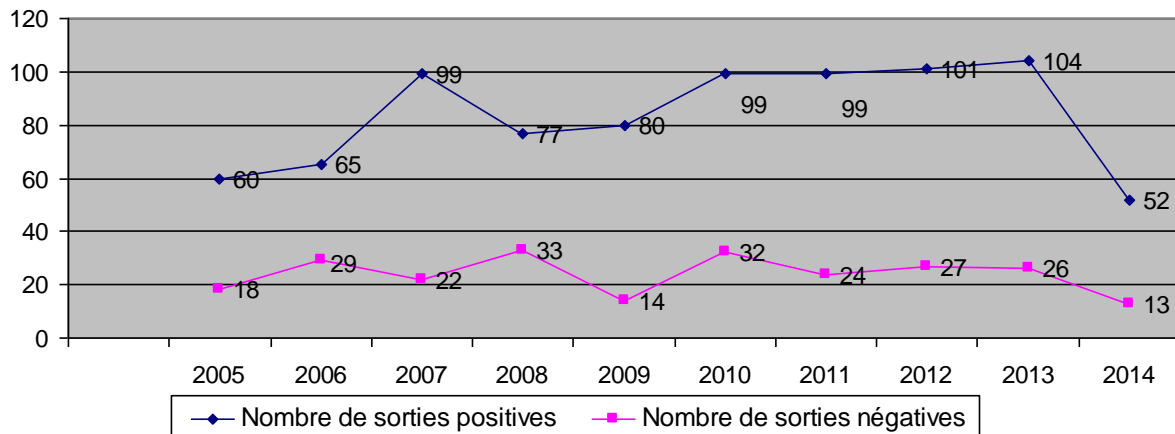
En 2013, **155** nouvelles personnes ont été repérées et 72,90 % d'entre elles (soit **113** personnes) sont entrées dans le dispositif et ont signé un accord de collaboration.

Au 31/07/2014, **140** nouvelles personnes ont été repérées et informées de l'offre de service et **108** d'entre elles sont entrées dans le dispositif, soit 77,10 %.

Evolution de la fréquentation Proaction



Sorties positives et négatives



5. S'inscrire dans le réseau social

Principales activités menées en réseau par le service social du CPAS :

Depuis 2011, la coordination des différents plans a été confiée, par décision de la région Wallonne, aux relais sociaux.

Nous n'intervenons donc plus en tant que coordinateur mais comme partenaire.

L'arrivée du relais social en tant que coordinateur s'est accompagné de moyens supplémentaires pour le plan « froid ».

Ces moyens sont utilisés pour l'engagement de personnel complémentaire en vue de l'extension hivernale de notre abri de nuit.

Plan SOS hiver

Bilan SOS HIVER

Le plan hiver couvre la période du 15 novembre au 15 mars, le dispositif mis en place par le relais social était similaire à celui des autres années.

Cet hiver vu les conditions climatiques plus que favorables il a très peu fonctionné.

Dispositif urgence sociale

La garde (nuit, WE et jours fériés) a été doublée à de nombreuses reprises en raison des conditions atmosphériques.

Nuit

Du 15 novembre jusque la mi-février, il n'y a pas eu d'interventions liées spécifiquement au froid durant la nuit.

Jour

Hormis quelques prêts de foyer , dons de vêtements (parkas ...) provenant de l'armée et de quelques interventions visant à permettre aux personnes de recharger leur compteur à budget essentiellement pour le gaz , il n'y a eu 10 interventions particulièrement liées au froid (problème de chauffage et demande d'hébergement) et 9 foyers ont été prêtés.

Toutefois, quelques AS ont repris contact avec certains donateurs (notamment pour du bois de chauffage) de l'an dernier afin de les solliciter à nouveau pour quelques bénéficiaires en situation difficile. Les relations entre les différents intervenants (Restos, Escal, les hôtels conventionnés, les éducateurs de rue, l'Abri de nuit ...) se sont particulièrement renforcées.

Au niveau du matériel, Il faut constater que la récupération du matériel mis à disposition pose toujours de gros problèmes.

Plan canicule

Depuis plusieurs années notre centre a laissé la coordination du plan canicule au relais social, Qui en collaboration avec les service communaux, a repris la gestion de la campagne de prévention afin de donner des conseils aux personnes les plus fragilisées en période de fortes chaleurs, notamment les personnes âgées et d'autre part un plan d'urgence destiné à répondre aux situations problématiques (apporter des bouteilles d'eau, faire des courses,...).

Cette année, les conditions climatiques n'ont pas donné beaucoup de visibilité à cette action qui n'a été menée que durant une dizaine de jours.

La participation au relais social

Le CPAS a été un élément moteur dans la mise sur pied du relais social et participe activement à toutes ses activités et groupes de réflexion. Le CPAS participe activement également au comité de pilotage, aux concertations initiées par le relais social avec les CPAS borains dans le domaine de l'urgence sociale et notamment à la mise sur pied d'une structure d'accueil d'urgence dans le Borinage et à des groupes de réflexion sur les pratiques en matière d'aide urgente et dans le cadre de l'établissement des attestations sans abri.

Parallèlement à cette participation, le CPAS introduit chaque année des projets dans le cadre du relais social pour le DUS, l'abri de nuit, le travail de rue et depuis l'année dernière le centre d'accueil pour femmes victimes de violence intra familiale.

En 2014, **179.276 €** ont été obtenus pour le DUS ; le travail de rue et l'abri de nuit ont bénéficié respectivement de **44.335 €** et de **108.210 €**.

Le projet pour le centre d'accueil pour femmes victimes de violence conjugale a été subsidié à concurrence de **22.436€**

En plus des projets actifs toute l'année, le CPAS collabore avec le relais social dans le cadre des plans climatiques (cette année une subvention de **17.484€** a été obtenue pour l'abri de nuit).

SOREAL

Présentation du projet

Par an, 90 millions de tonnes de déchets alimentaires sont comptabilisés en Belgique. Dans ces déchets, une grande partie est encore consommable. La réduction du gaspillage alimentaire est un impératif social, économique et environnemental. Dès lors, nous avons décidé de faire bénéficier la population en difficulté de ces consommables. Le principe est simple : nous allions les ressources et les compétences de services publics et privés en vue de récupérer et de redistribuer des produits alimentaires et d'hygiène aux associations qui offrent des colis aux plus démunis. Les partenaires sont : les CPAS de Mons, Frameries, Quaregnon et Saint Ghislain, la Ville de Mons, l'Entraide Ghlin, Esop, Le Foyer Saint Augustin. D'autres nous rejoindront. La nouveauté : une plateforme qui est le seul interlocuteur des fournisseurs (grandes surfaces de distribution) et qui redistribue, selon les critères des banques alimentaires, de manière équitable.

Ce qui a été fait

Les divers partenaires ont fourni au projet leur méthodologie, des locaux, du matériel et du personnel (article 60).

Le CPAS de Mons a procédé à l'engagement de la coordinatrice du projet, financée totalement par le Relais. Quatre agents art.60 (quota de postes économie sociale) dont 2 du CPAS de Mons, 1 de Frameries et 1 de Quaregnon, complètent l'équipe. Un cinquième art.60 de Saint-Ghislain doit rejoindre le staff début décembre 2014.

Un véhicule frigorifique, une chambre froide, du matériel de conservation et du matériel de bureau ont été acquis par la Ville de Mons dans le cadre du programme PGV. L'essentiel des frais de fonctionnement sont couverts par un subside du Relais. Le projet a démarré de façon provisoire dans des locaux loués par la Ville de Mons et situés à la rue de Thirimont.

Cette alliance efficiente a permis la récupération de plus de 6 tonnes de produits dont 5.9 tonnes redistribués ! +/-2.000 bénéficiaires en tout. Nous récupérons pour l'instant chez Carrefour (+ les Carrefour Market) et les Delhaize. Nous travaillons de concert avec la Banque Alimentaire de Tournai et nous allons démarcher les maraîchers (bio).

Perspectives

A très court terme (fin 2014), le projet devrait intégrer ses locaux définitifs au sein de la maternité d'entreprise d'économie sociale à Jemappes.

A moyen terme, nous avons en effet le projet d'évoluer vers une structure d'économie sociale. SOREAL pourrait (en plus) développer une conserverie avec un label local privilégiant le développement durable et le circuit court. Il n'est pas exclu que nous y ajoutions un système de « ruche » (ensemble de producteurs locaux réunis régulièrement en un lieu pour vendre leur production et gérer leur surplus).

Le Relais santé

Le Relais répond aux soins des personnes en grande précarité.

Des consultations à l'Escale sont organisées au sein des maisons maternelles « l'Espoir » et « le Kangourou » sont organisées 1 fois par semaine. Une pharmacie a été constituée au sein de la maison Saint-Paul. L'infirmière est appeable au sein de l'abri de nuit de 20h à 22h.

L'adaptation des activités aux réalités de 10 communes de l'arrondissement administratif de Mons :

- Réalisation d'actions de concertation et ce, sur des questions de logement ;
- Réflexion sur les critères de délivrance de l'attestation sans abri ;
- Réflexion sur les modes de collaboration avec les structures d'accueil existantes et notamment l'abri de nuit ;
- Intégration des communes au plan « grand froid » et au « plan canicule ».

La participation à la plate forme santé

Le CPAS participe depuis plusieurs années au comité de pilotage de la plate-forme santé afin de poursuivre le travail mis en place concernant l'hygiène, l'alimentation saine et les activités physiques.

Cette année en outre, le CPAS participe par le biais de ses antennes sociales d'Epinlieu et de Cuesmes à un projet de prévention de l'obésité dans le cadre d'Interreg dont les partenaires sont :

- Centre Poids et Santé du CHU Ambroise Paré (Mons) ;
- Maison médicale Le Car d'Or (Mons) ;
- Centre Public d'Action Sociale (Mons) ;
- Observatoire franco-belge de la santé (Villeneuve-d'Ascq).

Les objectifs poursuivis sont la prise en charge médicosociale de l'obésité dans les quartiers en difficulté dans le département du Nord et les arrondissements frontaliers de la Province du Hainaut, et par conséquent faciliter l'accès des patients obèses en situation de précarité sociale à une éducation thérapeutique pluridisciplinaire (diététiciens, psychologue, éducateur médico-sportif...) au sein des quartiers défavorisés dans la région transfrontalière avec l'appui des structures sociales et sanitaires de première ligne (Centres sociaux, mairies de quartiers, associations, maisons médicales, CPAS, médecins généralistes...).

6. Gérer le contentieux de l'action sociale

L'utilisateur a le droit de recours contre les décisions de retrait ou de refus de RIS ou d'aide sociale qui le concernent.

L'instance compétente est le tribunal du travail.

105 dossiers pendants (-25% par rapport à 2013) sont traités actuellement par notre service, sans faire de distinction entre les dossiers pendants en première instance et ceux pour lesquels un appel a été interjeté soit par notre Centre, soit par le demandeur d'aide.

Evolution du nombre de requêtes introduites par année devant le Tribunal du Travail

2010	2011	2012	2013	2014 (au 01/09)
30	25	54	40	22

Comment expliquer cette situation ?

Nous observons depuis 2013 une légère diminution du nombre de recours introduits devant le Tribunal du Travail. Cette tendance doit encore se confirmer pour l'année 2014.

Cette évolution s'explique par les constats suivants :

- Diminution du contentieux étrangers compte tenu de la meilleure gestion du réseau d'accueil des demandeurs d'asile, la réglementation relative au regroupement familial des ressortissants européens et les membres de leurs familles ;
- Diminution des contentieux spécifiques en matière d'aide sociale (refus aides sociales diverses, refus Fonds d'énergie, ...).

Par contre, le contentieux propre aux décisions du RIS reste stable et majoritaire :

- 28 recours sur 40 en 2013 ;
- 12 recours sur 22 en 2014 (< 31/08/2014).

En amont, le service juridique veille à assurer la supervision juridique des dossiers sociaux individuels en vue que les notifications des décisions prises par le comité spécial du service social soient complètes et correctement motivées : les notifications du CPAS de Mons ont d'ailleurs été mises en exergue lors d'une formation UVCW à la province du Hainaut.

Quelques remarques concernant les requêtes

En 2014

- 22 requêtes ont été introduites pour la période du 01/01/2014 au 14/09/2014 ;
- 26 jugements (définitifs) rendus du 01/09/2013 au 14/09/2014 ;
- 8 jugements > condamnation du CPAS (totale ou partielle) ;
- 13 Jugements > gain de cause en faveur du CPAS.

Jugements divers :

- sans –objet : 3
- désistement d'instance/irrecevables : 2

En termes de pourcentage global, voici l'évolution des statistiques :

- Année judiciaire 2010-2011 = 64% des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2011-2012 = 59 % des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2012-2013 = 62 % des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2013-2014 (< 14/09/2014) = 62 % des jugements favorables au CPAS